DEUXIÈME PARTIE

Points de vue sur la langue française

Discours sur l'universalité de la langue française par Rivarol¹

TEXTE Nº 9

S'il est vrai qu'il n'y eut jamais ni langage ni peuple sans mélange, il n'est pas moins évident qu'après une conquête, il faut du temps pour consolider le nouvel Etat et pour bien fondre ensemble les idiomes et les familles des vainqueurs et des vaincus. Mais on est étonné quand on voit qu'il a fallu plus de mille ans à la langue française pour arriver à sa maturité ; on ne l'est pas moins quand on songe à la prodigieuse quantité d'écrivains qui ont fourmillé dans cette langue depuis le ve siècle jusqu'à la fin du xve, sans compter ceux qui écrivaient en latin. Quelques monuments qui s'élèvent encore dans cette mer d'oubli nous offrent autant de français différents. Les changements et les révolutions de la langue étaient si brusques que le siècle où on vivait dispensait toujours de lire les ouvrages du siècle précédent. Les auteurs se traduisaient mutuellement de demi-siècle en demi-siècle, de patois en patois, de vers en prose; et, dans cette longue galerie d'écrivains, il ne s'en trouve pas un qui n'ait cru fermement que la langue était arrivée pour lui à sa dernière perfection. Pasquier affirmait de son temps qu'il ne s'y connaissait pas, ou que Ronsard avait fixé la langue française.

A travers ces variations, on voit cependant combien le caractère de la nation influait sur elle : la construction de la phrase fut toujours directe et claire. La langue française n'eut donc que deux sortes de barbarie à combattre : celle des mots et celle du mauvais goût de chaque siècle. Les conquérants français, en adoptant les expressions celtes et latines, les avaient marquées chacune à son coin : on eut une langue pauvre et décousue, où tout fut arbitraire, et le désordre régna dans la disette. Mais quand la monarchie acquit plus de force et d'unité, il fallut refondre ces monnaies éparses et les réunir sous une empreinte générale, conforme d'un côté à leur origine et de l'autre au génie même de la nation, ce qui leur donna une physionomie double : on se fit une langue écrite et une langue parlée, et ce divorce de l'orthographe et de la prononciation dure encore. Enfin le bon goût ne se développa tout entier que dans la perfection même de la société, la maturité du langage et celle de la nation arrivèrent ensemble.

En effet, quand l'autorité publique est affermie, que les fortunes sont assurées, les privilèges confirmés, les droits éclaircis, les rangs assignés ; quand la nation, heureuse et respectée, jouit de la gloire au-dehors, de la

^{1.} Texte situé à la page 53.

paix et du commerce au-dedans; lorsque dans la capitale un peuple immense se mêle toujours sans jamais se confondre, alors on commence à distinguer autant de nuances dans le langage que dans la société; la délicatesse des procédés amène celle des propos; les métaphores sont plus justes, les comparaisons plus nobles, les plaisanteries plus fines; la parole étant le vêtement de la pensée, on veut des formes plus élégantes. C'est ce qui arriva aux premières années du règne de Louis XIV. Le poids de l'autorité royale fit rentrer chacun à sa place: on connut mieux ses droits et ses plaisirs; l'oreille, plus exercée, exigea une prononciation plus douce; une foule d'objets nouveaux demandèrent des expressions nouvelles: la langue française fournit à tout, et l'ordre s'établit dans l'abondance.

ANALYSE

Ce texte de Rivarol¹, extrait du *Discours sur l'universalité de la langue française* (1783), est déjà, avant la lettre, une approche sociolinguistique du français. Il se présente comme une suite de considérations sur la notion de variation(s) qui, aujourd'hui encore, ne manquent pas d'intérêt, loin de là. Le lauréat de l'Académie de Berlin accorde, à juste titre, une grande importance à la politique linguistique telle qu'elle doit être définie, selon lui, par le législateur (on pourrait alors parler ici de planification ou d'aménagement linguistique) à qui il attribue une fonction déterminante dans ce domaine. Outre le rôle ainsi dévolu à l'État dans toutes les affaires qui concernent la langue, et l'on est bien là dans la pure tradition classique française, Rivarol accorde une place de choix, et c'est en cela que son texte a un caractère quasiment prémonitoire, aux rapports qui se tissent entre une langue, en l'occurrence le français, et ceux qui la parlent.

1. Variation et diachronie

Son étude s'appuie tout d'abord sur une vue très juste, diachroniquement parlant, et fort bien documentée, des variations susceptibles d'être imposées à une langue par le temps, et qui peuvent être douces, comme ce fut le cas lorsqu'on passa du latin au français mais aussi parfaitement brutales, comme à l'époque du moyen français. A ce propos, et à titre d'illustration, on peut rappeler que le moyen français n'est qu'une étape intermédiaire entre l'ancien français et le français moderne dont il est la forme archaïque. P. Guiraud, dans son ouvrage sur le moyen français², montre que la langue de Joinville (Histoire de Saint-Louis, 1305-1309) et celle de Froissart (Chroniques, 1370-1400) n'ont à peu près rien de commun et qu'en revanche ce dernier écrit tout à fait comme Brantome (Recueil des dames illustres, 1600-1610). C'est dire que, dès le début de la guerre de Cent

^{1.} En 1783, Rivarol participe au concours organisé par l'Académie de Berlin sur le sujet suivant :

⁻ Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle ?

⁻ Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative ?

⁻ Est-il à présumer qu'elle la conserve ?

Il remporte le prix, grâce à son beau Discours, ex-æquo avec la Dissertation allemande de Schwab.

^{2.} Le moyen français par P. Guiraud, Paris, PUF, 1972.

Ans, la langue française a pris sa forme moderne. Si elle est encore un peu embarrassée et flottante, elle le restera jusqu'à la réforme classique du début du XVII^e siècle. Il faut donc faire une différence entre le Moyen Age linguistique, qui se termine en 1340, et le Moyen Age culturel qui, en France, s'étend jusqu'au milieu du XVI^e siècle.

Mais Rivarol n'en reste pas à cette approche exclusivement historique puisque c'est également en homme politique qu'il envisage les rapports entre la langue française et les régimes qui se sont succédé sur le territoire où celle-ci est parlée. Selon lui, seul un pouvoir fort et très centralisateur, comme le fut en France la monarchie dans la seconde moitié du XVII^e siècle, est apte à conférer deux qualités apparemment contradictoires : l'ordre et l'abondance. Son texte, parfaitement bâti, à la manière des écrivains contemporains de Louis XIV, s'articule autour de deux déclarations délibérément antinomiques caractérisant l'une la situation du français avant l'instauration de la monarchie absolue : « le désordre régna dans la disette », l'autre après l'accession au pouvoir du Roi Soleil : « l'ordre s'établit dans l'abondance ». En voulant jouer sur les deux tableaux, l'auteur du Discours sur l'Universalité de la langue française commet ici sa première erreur de sociolinguiste et même d'historien de la langue. En effet, si l'on peut, dans une certaine mesure, accepter de le suivre lorsqu'il affirme que l'ordre, même linguistique, est le propre d'un pouvoir fort (l'histoire de la langue française est là pour le montrer), il est impossible de lui donner raison lorsqu'il réduit la période qui a précédé le siècle classique à une époque de disette opposée à l'abondance des premières années du siècle de Louis XIV.

En effet, P. Guiraud a bien montré dans l'ouvrage précédemment cité que l'évolution du français, durant la période du moyen français (1340-1610), est conditionnée par les nouvelles fonctions qu'on exige de lui. Trois principaux facteurs sont à la base de cette évolution :

- La formation d'une langue technique qui, peu à peu, se substitua au latin comme véhicule des sciences ;
- La formation d'une langue littéraire stylisée, consciente des fonctions du langage et de ses moyens d'expression ;
- La naissance d'une grammaire et les balbutiements d'une normalisation qui sera diffusée par P. Fabri avec la publication, en 1521, d'un véritable best-seller (réédité cinq fois entre 1521 et 1544): Le grand et vrai art de pleine rhétorique. Malgré cette explosion de la langue, qui connut son apogée avec la Défense et illustration de la langue française due à Du Bellay en 1549, Rivarol prend le parti des latinisateurs non seulement dans ce texte-ci mais un peu plus loin dans son Discours lorsqu'il affirme: « ...il ne manquait donc plus à cette langue [le français] que d'être parlée dans un siècle plus heureux, et ce temps approchait. Mais, contre tout espoir, la renaissance des lettres la fit tout à coup rebrousser vers la barbarie. Une foule de poètes s'élevèrent dans son sein, tels que les Jodelle, les Baïf et les Ronsard. Épris d'Homère et de Pindare, et n'ayant pas digéré les beautés de ces grands modèles, ils s'imaginèrent que la nation s'était trompée jusque-là, et que la langue française aurait bientôt le charme du grec si on y transportait les mots composés, les diminutifs, les péjoratifs, et surtout la hardiesse des inversions, choses précisément opposées à son génie ».

2. Variation et usage

Mais à une conception d'abord historique de la variation succède, chez Rivarol, celle d'une variation due à l'usage quotidien de la langue que peuvent en faire ses locuteurs et il est, de ce point de vue-là, étonnamment moderne. Son analyse des « nuances » dans le

langage (on dirait aujourd'hui des variétés) recoupe précisément celle à laquelle se livre la sociolinguistique moderne lorsqu'elle distingue des niveaux et des registres de langue. Si l'on accepte de définir le niveau de langue en termes d'appartenance sociale, c'est-àdire si l'on rattache cette notion à la sociologie, alors elle correspond parfaitement à la première partie de l'analyse de Rivarol quand il affirme que sa réflexion se situe au moment où l'autorité publique est affermie, les fortunes assurées, les privilèges confirmés, les droits éclaircis et, surtout, (c'est nous qui soulignons) les rangs assignés. En revanche, les registres, dont la richesse et la diversité dépendent étroitement du niveau de langue de chaque locuteur confronté à telle ou telle situation de langage à laquelle il doit faire face en faisant preuve de la plus grande sécurité linguistique possible, interviennent lorsque « dans la capitale un peuple immense se mêle toujours sans jamais se confondre ». Îl y a bien là une définition intuitive de la notion de registre qui est réellement d'une finesse extraordinaire. Les différents registres linguistiques ne sont-ils pas les seuls procédés que possèdent aujourd'hui encore les locuteurs du français (et ceci est évidemment valable à propos de toutes les langues), afin de communiquer entre eux sans pour autant se confondre, c'est-à-dire sans perdre leur propre identité? A l'intersection du niveau et du registre, Rivarol fait enfin une dernière distinction que personne ne songerait présentement à renier, c'est celle qui existe entre l'écrit et l'oral, physionomie double d'une langue une mais en même temps - et une nouvelle fois la modernité de l'auteur est à saluer - divorce de l'orthographe et de la prononciation constaté plus de deux cents ans avant que l'opinion publique française ne s'empare de la question.

3. La marque d'une époque

Cette justesse de l'analyse est malheureusement quelque peu pervertie, et en cela Rivarol n'échappe pas à son siècle (on pourrait même dire qu'il est sans doute plus conservateur que la plupart de ses contemporains, plus fidèle aux dogmes du XVII^e siècle qu'à ceux du XVIII^e), par un respect sacro-saint du modèle normatif français défini par l'Académie. Sa visée de la langue est faussée par une conception trop étroite du bon goût, du respect des auteurs et, d'une façon plus générale, des convenances. Sa conception latente de la langue patrimoine l'amène d'abord à ne pas faire la distinction entre les auteurs qui écrivaient en latin entre le ve et xve et les autres, ceux qui écrivaient en français. Le latin et le français ne sont-ils pas la même langue ? On sent ensuite chez lui, à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur (bien improbable), tout le mépris affiché à l'égard de tout ce qui n'est pas le français de Louis XIV, celui de la Cour et de l'élite, lorsqu'il ravale au rang de patois (« parler local employé par une population de civilisation inférieure à celle que représente la langue commune environnante »1) tout ce qui n'est pas parler ou écrit de l'Île de France. Enfin, son conservatisme linguistique le pousse à combattre – et l'image guerrière n'est pas due au hasard – l'une des barbaries auxquelles se heurte le français : les mots. Mais qu'est-ce qu'une langue sans mots ? En quoi les mots pourraient-ils être les ennemis de la langue ? Cette peur des mots qui seraient peut-être capables de mettre les règles à mal est caractéristique d'un rigorisme linguistique qui menace toujours la bonne santé du français et dont sont atteints ceux qui se présentent comme ses plus ardents défenseurs. Et pourtant l'on sent chez Rivarol une passion retenue pour le mot, le mot nouveau qui répond à un besoin pressant du locuteur mais à condition que tout se fasse dans l'ordre. Ce maître mot l'amène à manier un autre concept

^{1.} Définition empruntée au Lexique de la terminologie linguistique de J. Marouzeau, Paris, Geuthner, 1931, mais que Rivarol n'aurait certainement pas désavouée.

qu'aucun linguiste moderne n'accepterait de cautionner aujourd'hui, c'est celui de maturité linguistique. Une langue sera-t-elle jamais mûre? Et, de mûre ne deviendrait-elle pas bientôt blette? Et si l'on liait, comme il le fait, la maturité du langage à celle de la nation, c'est-à-dire à la fixité des institutions, au refus du changement et par conséquent du progrès, ne courrait-on point le risque de voir périr la langue?

Accepter toutes les théories de Rivarol, c'est prendre une option susceptible de menacer l'équilibre linguistique fait de stabilité mais aussi de variation et d'évolution. Pour bien faire, il faudrait éviter de tomber dans le piège où s'est fourvoyé Pasquier et ne pas croire qu'un jour nous avons – ou même nous aurons – jamais atteint la perfection. Nous serons toujours en marche vers elle.

Notre langue par R. Desmarchais¹

TEXTE Nº 10

Un de mes amis, écrivain, me disait : « Pourquoi persistes-tu à écrire un français qui imite le plus possible la langue des écrivains de France et, surtout, des écrivains de Paris ? Quoi que tu fasses quels que soient les efforts et l'application que tu y mettes, tu sais bien que tu n'écriras jamais avec la même élégance et la même perfection que les écrivains français et parisiens. Espères-tu battre, avec leurs propres armes et sur leur propre terrain, Paul Valéry, André Gide, Georges Duhamel, Henry de Montherlant, Jacques de Lacretelle ? Ne vaudrait-il pas mieux pour toi (et pour nous tous, écrivains canadiens de langue française), d'essayer de nous exprimer à notre manière, de travailler à la transformation de la langue française selon l'esprit et les exigences de notre milieu ? Notre milieu est très éloigné et très différent du milieu français. Notre genre de vie, nos problèmes, nos besoins, nos divertissements ne sont pas du tout ceux des Français. Nous n'avons que peu d'intérêt pour tout ce qui les passionne ; ce qui les passionne ne nous intéresse guère. Pourquoi ne nous efforcerions-nous pas d'élaborer une langue spécifiquement canadienne, une langue qui correspondrait vraiment aux réalités et répondrait vraiment aux exigences de notre milieu du Québec et du Canada français ? Cela ne serait-il pas plus fécond pour nous et pour notre peuple que notre ridicule et stérile entêtement à singer les écrivains de France et de Paris ? » J'avoue que je ne fus pas persuadé par l'éloquence et les arguments de mon ami. Que pourrait être cette langue canadienne dont il préconisait l'élaboration? Un mélange de français, d'anglais, d'anciens idiomes indiens et d'idiotismes. A ce mélange, on pourrait intégrer des mots de notre propre création et qui définissent des réalités canadiennes qui n'existent pas en France... Cette langue nouvelle exigerait un nouveau dictionnaire, une nouvelle grammaire... Mais cette langue serait-elle populaire ? Les Canadiens-français voudraient-ils, pourraient-ils l'apprendre, la parler couramment? Ne s'agirait-il pas d'une invention purement littéraire, d'une artificielle fabrication de quelques écrivains en mal d'innovation et d'originalité ? Dans les villes comme dans les campagnes, nos gens parlent le français. Souvent, en raison des circonstances particulières, ils le parlent mal. Néanmoins, c'est un français authentique qu'ils parlent même s'il est pauvre et incorrect. Par négligence, ils déforment la prononciation ; par ignorance, par indigence de vocabulaire, ils emploient des tournures et des mots anglais, des tournures et des mots de leur cru. Mais, dans tous les cas, il s'agit de négligence

^{1.} Article paru dans Amérique française.

et de laisser-aller, d'ignorance et d'indigence linguistique ; non pas d'un renoncement conscient à la langue française, d'une volonté délibérée de parler un autre langage que le français.

L'écrivain canadien de langue française doit-il prendre prétexte des fautes du parler populaire de nos gens (des villes ou de la campagne) pour mal écrire ? Doit-il élever aux honneurs de la littérature les faiblesses, les déficiences et les lacunes du parler populaire ? Si beaucoup de gens parlent mal, devra-t-il croire, lui qu'il fait de l'excellente littérature en reproduisant ce parler défectueux ? Je ne le crois pas. Tout au plus pourra-t-il plaire au plus grand nombre en flattant son penchant, son inclination au plus facile. C'est là basse démagogie.

ANALYSE

Cet article de Rex Desmarchais, écrivain et journaliste canadien né en 1908 (auteur de plusieurs romans comme *L'initiatrice*, 1932, *Le feu intérieur*, 1933, et *La chesnaie*, 1942) doit être replacé dans son contexte historique. Il se situe à la limite de ce que J.C. Corbeil nomme l'idéologie de conservation et l'idéologie de rattrapage¹. Sur le plan linguistique, ces deux phases importantes dans l'évolution de la mentalité collective québécoise se caractérisent par une recrudescence de purisme, qui se légitimera par l'affirmation que le français du Québec (ou au Québec ?) doit être aussi proche que possible du français de France, circonscrit au registre soutenu de la bonne bourgeoisie parisienne.

1. La peur du patois

C'est une définition en creux du français régional, au sens élargi que les sociolinguistes prêtent à ce terme, que nous livre Rex Desmarchais à l'occasion de cet entretien vraisemblablement imaginaire avec l'un de ses amis, écrit dans la plus pure tradition des philosophes français du XVIII^e siècle. Que serait, en effet, un français québécois ? Une langue qui serait apte à exprimer des réalités inconnues en France, c'est-à-dire une langue accessible à l'innovation référentielle et où « poudrerie » désigne la neige sèche et fine que le vent fait tourbillonner et « tuque » le bonnet de laine surmonté d'un pompon que l'on porte l'hiver. Mais ce serait en même temps une langue cosmopolite faite d'archaïsme issus des dialectes français de Normandie (« berlander » : flâner, « soue » : porcherie), de Saintonge (« endormitoire » : sommeil, « enfarger » : entraver) ou même d'Île de France (« espérer » : attendre, « amain » : commode). A ces archaïsmes, il faudrait ajouter tous les emprunts aux langues amérindiennes, concernant le plus souvent des noms de lieux (« canada » : village, « québec » : détroit, « gaspé » : bout de terre) ou d'animaux et de plantes (« achigan », « caribou », « maskinongé », « atoca », etc.) ainsi qu'à l'anglais, soit présents tels quels dans la langue (« wrench » : clé anglaise, « safe » : coffre-fort, « fan » ; ventilateur), soit francisés (« mouver » ; déménager, « timer » ; chronométrer, « watcher » : guetter, etc.).

^{1. «} Essai sur l'origine historique de la situation linguistique du Québec » par J.C. Corbeil in *Le français hors de France*, Paris, Champion, 1979.

Le problème, donc, n'est pas tant de reconnaître l'existence de cette réalité linguistique québécoise faite d'un mélange de français, d'anglais, d'anciens idiomes indiens et de néologismes, mais plutôt de se résoudre à accepter cette déformation de la langue française. Produit d'une génération encore très fortement attachée au respect du français universel, celui des bons écrivains parisiens (le bon usage et le bel usage définis par la Cour de Louis XIV) Rex Desmarchais la refuse catégoriquement. Pourquoi ?

- Parce que cette langue ne serait pas comprise telle quelle par les Français au point qu'elle devrait se doter d'un dictionnaire et d'une grammaire spécifiques. Elle risquerait donc d'être ravalée par les Français au rang d'une langue nord-américaine.
- Parce que cette langue, issue d'un usage populaire nécessairement corrompu et défectueux perdrait toute légitimité institutionnelle. Langue de la campagne ou de la ville, le français québécois ne serait jamais une langue à part entière.
- Parce que le français de France constituera toujours pour Rex Desmarchais la norme idéale.

2. La libération du français régional

Il s'agit donc bien là d'une conception de type colonial : les usages locaux du français québécois y sont assimilés à une pratique inférieure, dévalorisante. Qu'en est-il aujourd'hui des usages régionaux ?

Il semblerait que l'histoire ait donné raison à l'ami inconnu de Rex Desmarchais, tant au Québec que dans le reste du monde francophone, y compris en France où les usages régionaux ont gagné droit de cité aussi bien en littérature que dans les dictionnaires généraux de la langue française. Nous n'en voulons pour preuve que le nombre de plus en plus important de québécismes, d'africanismes et autres régionalismes accueillis dans un ouvrage au pouvoir de légitimation aussi puissant que le *Petit Robert* précédé d'une présentation dans laquelle A. Rey déclare :

« Cependant, il est paradoxal que les dictionnaires consacrés au français moderne négligent totalement la réalité langagière de communautés francophones importantes et influentes. [...] Pour le Canada francophone, par exemple, il s'agissait essentiellement de décrire les termes désignant des réalités propres, institutions, coutumes, particularités géographiques, et d'expliquer au locuteur non québécois la valeur de termes qui pourraient être mal compris : « bleuet » au sens d'airelle, « habitant » au sens de cultivateur. [...] Le bilinguisme canadien donne à l'anglicisme une place particulièrement notable : nous n'avons pas signalé les emprunts contre lesquels une partie des Québécois responsables des questions linguistiques combattent. Au contraire, les équivalents français des anglicismes utilisés en France ont paru intéressants : « magasinage » (pour shopping), « traversier » (pour ferry-boat), etc. même si ces mots sont contestés, au Québec, par les partisans d'une norme à la française. »

On se trouve donc dans une situation inverse de celle que craignait Rex Desmarchais puisque c'est désormais l'usage québécois qui va servir de modèle à une politique linguistique hexagonale beaucoup plus vigilante, visant à préserver l'intégrité de la langue française. Ce type de phénomène est de nature à rendre confiance aux locuteurs canadiens francophones qui sont passés d'une idéologie de rattrapage à ce que J. C. Corbeil dénomme une idéologie de dépassement, inaugurée au début des années soixante et qui marque, sur le plan linguistique, une rupture très nette avec l'idée de français-héritage. L'élargissement du concept de norme, l'introduction du concept anthropologique de cul-

ture dans l'analyse des rapports entre le français québécois et le français de France amènent aujourd'hui la plupart des linguistes québécois, et un grand nombre d'intellectuels de ce pays, à affirmer que le français québécois est une variété du français qui ne sera et ne peut être identique aux autres variétés de cette langue, à contester l'hégémonie des institutions françaises en matière de langue, à définir une nouvelle conception de la francophonie plurielle, lieu de rencontre de partenaires différents mais égaux sur le plan linguistique.

Nous voici bel et bien au cœur du problème. Toutes les prises de position comparables à celle de Rex Desmarchais, en France ou hors de France, et qui procèdent en réalité d'un conservatisme linguistique et culturel inscrit dans la mentalité collective française, convergent vers un seul et même but : la sauvegarde frileuse de la langue française conduisant à une espèce de malthusianisme linguistique qui fut longtemps dominant. Ce point de vue paraît aujourd'hui extrêmement dangereux. En effet, pour que vive le français, il faut qu'il soit pour celui qui le parle l'expression possible de son identité, quelle que soit l'origine de ce locuteur. Réduire la norme du français à sa dimension hexagonale, c'est le rendre totalement inapte à l'expression identitaire de chacun, c'est donc le condamner à très court terme à n'être qu'une langue parlée par un relativement petit nombre de locuteurs (et la bataille de chiffres que se livrent actuellement à ce sujet les observateurs de la francophonie paraît aussi vaine que dérisoire), à n'être qu'une langue de culture, c'est-à-dire une langue morte et non une langue de communication.

Les travaux menés par les linguistes depuis plus de dix ans, tant en France que hors de France, sur les variétés régionales du français et ses particularismes lexicaux accréditent de plus en plus l'idée que le français est une langue multiple et ont balayé la vieille idée reçue selon laquelle ces particularismes ne seraient que du folklore.

« Quand nous disons kôras, balafongs, tam-tams, et non harpes, pianos et tambours, nous n'entendons pas faire pittoresque; nous appelons un chat un chat. Nous écrivons d'abord, je ne dis pas seulement, pour les Africains et si les Français y trouvent du pittoresque, nous serons près de le regretter. Le message, l'image n'est pas là; elle est dans la simple nomination des choses » s'écriait déjà L. S. Senghor dans la préface des Éthiopiques¹.

Reléguer la production littéraire francophone, québécoise ou autre, au rang d'une simple manifestation folklorique relevant d'un usage dialectal ou patoisant, comme le fait ici Rex Desmarchais, est aujourd'hui un combat d'arrière-garde. Mais constater l'existence d'une réalité linguistique spécifiquement québécoise (ou africaine, ou belge, ou suisse, etc.), a fortiori dans le domaine sacro-saint de la littérature et plus généralement du scriptural, n'est plus suffisant. Au stade de la description des usages particuliers faisant le départ entre la faute et le régionalisme, a succédé celui de l'analyse des fonctionnements rhétoriques et sémiotiques originaux, c'est-à-dire non conformes au modèle culturel français, à la source d'une véritable appropriation de la langue française par tous ses locuteurs, natifs ou non, français ou non.

En guise de conclusion, nous pourrions citer ce que déclare J. C. Blachère à propos de la francographie africaine dans le numéro 25 des *Travaux de Didactique du FLE* (pp. 75-88) en faisant remarquer le parallèle que l'on peut établir entre le néo-français, qui est celui des écrivains africains de la dernière génération, et celui des écrivains et des chan-

^{1.} Éthiopiques par L. S. Senghor, Paris, Ed. du Seuil, 1956.

teurs (pour ne parler que de ces deux catégories de locuteurs privilégiés, c'est-à-dire destinés à se faire entendre ou à se faire lire par le plus grand nombre) québécois. Comme ces derniers, J. C. Blachère relègue en effet le point de vue de ceux qui pensent aujourd'hui encore comme Rex Desmarchais (mais lui écrivait il y a plus de quarante ans) au rang de « vieilleries critiques » :

« Un des enseignements majeurs, justement, est que la francographie, en se libérant de la situation de tutelle, libère la critique d'un problème irritant : celui de l'africanité de l'œuvre. La liberté dans le maniement du français écrit s'exprime d'abord par le refus d'être jugée sur ce maniement, d'être comparée à des usages extra-africains. Dès lors, l'écrivain nègre n'admet plus d'être interpellé sur l'écart que représenterait son œuvre par rapport à un *français central* (à la localisation et à l'existence largement mythiques elles aussi). Il considère que l'africanité de son œuvre n'est pas – n'est plus – le vrai problème, puisque l'africanité n'était posée que par rapport à une francité. Le néo-français ne se préoccupe plus de son image et de son statut ; il ne vise pas à traduire une négrité rangée au magasin des vieilleries critiques ; il n'a d'autre ambition que de faire entendre – au plus grand nombre de lecteurs – une voix singulière. »

Discours de réception à l'Académie française prononcé par M. Debré le 19 janvier 1989

TEXTE Nº 11

Au XVII^e siècle, de par la volonté de son fondateur, les travaux de l'Académie sur la langue française ont largement contribué à l'unité de notre pays. Au siècle suivant, le XVII^e, votre mission au service de la langue a permis d'étendre l'influence de la France. Au XIX^e, notre unité et notre influence étant acquises, notre langue, par un mouvement qui nous parut naturel, avait pris place parmi les langues universelles. Le siècle que nous venons de vivre a remis en cause notre influence! Hélas, le siècle qui s'approche peut remettre en cause notre unité! C'est dire la nouvelle nécessité de vos travaux.

La langue française est principalement attaquée par les langues étrangères dont la force vient moins de leur qualité intrinsèque que du nombre d'hommes qui les parlent. A l'intérieur de nous-mêmes, elle doit s'imposer à des langues dites « régionales » dont la promotion parfois artificielle exprime souvent une volonté de démembrement politique. La langue francaise se bat donc sur deux fronts. La tâche de l'Académie est de ce fait toute tracée : d'abord garantir sa qualité et rappeler les exigences de l'orthographe et de la syntaxe ; ensuite faire en sorte que l'unité de la langue serve la qualité de la culture ; enfin, encourager l'emploi de notre langue et soutenir ceux qui le font. Que notre confrère le président Léopold Sédar Senghor, que notre secrétaire perpétuel Maurice Druon, soient complimentés l'un et l'autre de leur opiniâtreté à affirmer la francophonie, désormais tâche capitale de tout gouvernement, comme le prouve, dans les jours que nous vivons, le ministère que dirige notre confrère Alain Decaux. Expression de notre unité, de notre influence, en un mot de notre souveraineté, elle nous appelle à un grand et nécessaire combat, cette langue que Clémenceau a qualifiée langue de clarté, langue d'équité, langue d'amitié, langue de liberté.

ANALYSE

Avec son discours de réception à l'Académie française, prononcé le jeudi 19 janvier 1989, Michel Debré vient grossir les rangs déjà très fournis des combattants de la foi francophone, la masse des croisés de la francophonie qui déferlent sur le monde depuis des générations.

Sans tomber dans le penchant naturel de tout universitaire pour l'explication littérale, on pourrait montrer que le texte de ce discours, par ailleurs parfaitement bien construit comme nous aurons l'occasion de le montrer, fait une place de choix au vocabulaire militaire. L'emploi des termes « mission, service, mouvement, attaquer, se battre, front, combat » et la citation empruntée à G. Clémenceau ne sont certainement pas dus au hasard, pas plus que la construction en zeugme de l'argumentation, qui fait irrésistiblement penser à la mise en place d'un plan de bataille imaginé par un fin stratège. En effet, pour Michel Debré, la langue française est à la fois un facteur d'unité (à l'intérieur du pays) et un instrument d'influence (à l'extérieur du pays), le premier étant menacé par les langues régionales, le second par les langues étrangères qui, réunies en un seul front, menacent la souveraineté de la France, l'universalité de sa langue et de sa culture. Voici le schéma en forme de zeugme selon lequel on peut représenter l'argumentation habilement développée par l'ancien Premier Ministre.



Si le texte de Michel Debré vaut par sa facture, et peut-être aussi par l'enthousiasme dont il fait montre, il pèche néanmoins par son contenu. Quels sont, en effet, les moyens proposés par l'auteur pour défendre l'unité et l'influence du français ? Il en voit trois.

1. Le maintien de la qualité

Il s'agit, une fois encore, de rendre les pleins pouvoirs (pourquoi ne pas imaginer une sorte d'article 16 grammatical que ne renierait certainement pas le père de la constitution actuelle de la France?) aux grammairiens normatifs et prescriptifs, véritables gardiens du temple, qui continueraient de faire respecter l'ordre linguistique établi par les moyens de coercition que l'on connaît bien : alourdissement des programmes scolaires, rétablissement des notes éliminatoires en orthographe partout où elles ont disparu, remise à l'honneur de la grammaire traditionnelle fondée sur l'acquisition automatique des règles les plus importantes (concordance des temps, participe passé, pluriels irréguliers, etc.), affichage de listes de solécismes et de barbarismes à proscrire (on ne dit pas « se baser sur » mais « se fonder sur », « de façon à ce que » mais « de façon à » + infinitif ou « de façon que » + subjonctif, « un espèce de » mais « une espèce de », quel que soit le genre du mot ainsi présenté, etc.). Cette attitude conservatrice, et même rétrograde, est plus fréquente qu'on ne le croit en France et elle n'est pas le fait d'une seule classe sociale ou politique. La partagent aussi bien des locuteurs de droite que de gauche, quel que soit leur niveau d'instruction; c'est une mentalité collective due à la présence morale extrêmement puissante d'un système éducatif qui marque profondément tous ceux qui sont passés par lui et dont, paradoxalement, l'influence se fait de plus en plus sentir sur l'individu au fil du temps. Il s'agit là d'un phénomène bien connu des sociolinguistes, celui de l'insécurité linguistique des locuteurs du français face à une langue qu'ils sentent confusément mal maîtriser, tout englués qu'ils sont de souvenirs cuisants : le zéro en dictée, les règles à copier cent fois et puis, et surtout, le discours sans cesse recommencé des détenteurs du bon usage qui prédisent, comme Michel Debré ici, la mort de la langue et de la culture. Les politiques scolaires successives auxquelles se sont ralliés les gouvernements français depuis près de quarante ans ont toujours oscillé entre cette attitude très

coercitive et son contraire, c'est-à-dire un laxisme généralisé souvent encouragé par l'insuffisante formation des maîtres, et plus particulièrement ceux de l'école primaire. Une politique moyenne existe bien pourtant, qui devrait consister à maintenir au sein de l'institution scolaire, comme en dehors de celle-ci, une certaine qualité de français à laquelle sont, à l'évidence, profondément attachés les Français, fondée non sur la répression mais sur l'explication et le savoir réel.

2. La bonne qualité des rapports entre la langue et la culture

Abordant cette question d'une manière très elliptique, l'ancien Premier Ministre réaffirme les liens très étroits qui doivent exister, et qui existent réellement, entre une culture et son expression, comme si la qualité de cette dernière garantissait à coup sûr la valeur de celle-là. Nous nous trouvons ici en présence d'une conception très élitiste de la culture coupée de ses racines populaires. Est-ce à dire qu'une langue non ou peu normée, ne garantissant pas, à l'évidence, l'unité de la culture française, puisqu'elle se situerait nécessairement à la périphérie de celle-ci, ne serait pas recevable aujourd'hui? Cette position est insoutenable en cette fin de XX^c siècle traversée par un malaise culturel commun à tout l'Occident et auquel la France n'échappe pas. De plus, elle est dangereuse pour l'avenir et fausse, eu égard à ce que nous révèle l'histoire même de la langue et de la littérature françaises. La qualité littéraire des fabliaux du Moyen Age et leur valeur culturelle n'ont jamais été remises en question et pourtant ils révèlent une grande diversité linguistique, due à leurs origines régionales extrêmement variées. Penserait-on, de la même manière, reprocher à Émile Zola d'avoir « fait entrer le peuple en littérature » en truffant ses romans de mots d'origine populaire? Le combat que mène Michel Debré est perdu d'avance, ce qui serait déjà une raison suffisante de ne pas le mener, mais il est également néfaste parce qu'il relève d'une conception passéiste de la langue et de la culture françaises. Qu'il y ait aujourd'hui une accélération des transformations subjes par l'une et l'autre est indéniable, que la langue ait tendance à suivre de très près, sinon même à précéder, l'évolution des mœurs (au sens très large que l'on peut donner à ce terme qui équivaut ici à civilisation) est une constatation faite par l'ensemble des observateurs sociolinguistes qui n'ont cependant aucun intérêt à camper sur leurs positions. Ce qu'il faut, c'est être capable de maîtriser une situation très fluctuante sans refuser de s'ouvrir à l'innovation, que celle-ci soit linguistique, culturelle ou autre.

3. La diffusion du français

En souhaitant que soit encouragé l'emploi du français et soutenus ceux qui sont attelés à cette tâche, Michel Debré fixe à l'Académie sa troisième mission. Il reste malheureusement très vague sur les moyens qu'il imagine pour mener celle-ci à bien. C'est, manifestement, à la diffusion du français hors de France que pense l'ancien Premier Ministre. De quelle nature sont les mesures susceptibles d'inciter les partenaires de la France dans le monde à favoriser sur leur territoire l'emploi du français ? Elles dépendent des situations de langage dans chaque pays, du rôle et du statut qu'occupe la langue française ici ou là. Dans les États où le français est traditionnellement une langue étrangère il faut que l'image de la culture française se modernise pour devenir plus attractive. Le temps des stéréotypes (champagne, parfum et béret basque) est révolu et les étrangers cherchent autre chose au moment de consacrer beaucoup de temps et d'argent à l'apprentissage d'une langue étrangère, même quand il s'agit du français. C'est peut-être d'abord par la qualité de sa politique étrangère que la France servira sa langue au sein de l'Europe puis hors de celle-ci. C'est lorsque le français aura une dimension européenne que les Américains auront vraiment envie de l'apprendre mais certainement pas pour goûter aux charmes du théâtre de Racine. Cette condition extralinguistique remplie, il faudra que les responsables de l'enseignement-apprentissage du FLE¹ aient les moyens d'une politique ambitieuse, c'est-à-dire qu'ils puissent bénéficier des progrès réalisés dans le domaine de la méthodologie et de la technologie de l'enseignement des langues vivantes étrangères : enseignement assisté par ordinateur et, surtout, mise en place de programmes d'autoenseignement. L'enseignement du français enregistre déjà un retard considérable dans ce domaine, par rapport à celui de l'anglais par exemple, et il faut le combler. Comment ? En soutenant effectivement, comme le propose Michel Debré, les équipes chargées de cette politique linguistique tous azimuts qui se veut celle de la Direction du français, au ministère des Affaires Étrangères. S'impose toute une série de mesures à prendre très rapidement comme :

- le recrutement à plein temps de chercheurs de qualité capables de créer, par exemple, un CD ROM de FLE qui serait la version moderne du Niveau Seuil ou du Français fondamental²;
- la participation permanente et non pas occasionnelle de la France à la rédaction de programmes internationaux d'apprentissage des langues étrangères par l'entremise de satellites européens comme Olympus (on se souvient qu'au sein de ce programme, une partie des documents relatifs à l'enseignement du français a été élaborée par les Anglais!); la mise au point d'instruments d'évaluation aussi performants que le célèbre TOEFL³ anglais et qui mettraient un terme à la multiplication et à l'hétérogénéité des diplômes de français langue étrangère délivrés en France et hors de France (outre le Diplôme Élémentaire de Langue Française le DELF et le Diplôme Approfondi de Langue Française le DALF de création récente, il existe toujours la série des trois diplômes d'Études de Français Langue Étrangère premier, deuxième et troisième degrés sans compter le test national de préinscription dans les universités françaises);
- la modernisation de toutes les institutions chargées de la diffusion du français à l'étranger et, en premier lieu, celle de l'Alliance française;
- la revalorisation du statut des personnels chargés d'enseigner le français hors de France, généralement bien qualifiés depuis la création, en 1983, des filières de FLE (licence, maîtrise, DEA, DESS et même magistère) mais le plus souvent sous-rémunérés et travaillant dans des conditions d'insécurité scandaleuses qui sont de nature à briser bien des vocations.

Ces mesures techniques et humaines, dont la liste n'est pas ici exhaustive, demandent à être complétées et adaptées en fonction des situations sociolinguistiques. Si l'on a évoqué en premier lieu le cas des États dans lesquels le français occupe traditionnellement une place de langue étrangère, ce qui est un phénomène très fréquent dans un certain nombre de pays européens par exemple, il faut faire un sort particulier à l'ensemble des États africains et plus particulièrement à ceux qui constituent l'Afrique noire francophone. Pour des raison historiques suffisamment connues pour qu'il ne faille pas y revenir ici, le français, dans cette région du monde, occupe une place non de langue étran-

^{1.} Français Langue Étrangère.

^{2.} L'élaboration du français fondamental (1er degré) par G. Gougenheim, P. Rivenc, R. Michéa et A. Sauvageot, Paris, Didier, 1959. Un niveau-seuil, conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, Paris, Hatier, 1976.

^{3.} Test of English as a Foreign Language.

gère, dans la plupart des cas, mais de langue seconde ou, si l'on préfère, de langue étrangère à statut privilégié. Encourager l'emploi du français dans ces pays revient à aider à la mise en place de politiques linguistiques cohérentes de nature à gommer les conflits toujours possibles entre le français et les langues locales, dites souvent nationales. La diglossie, quand elle existe, n'est certainement pas de nature à favoriser la diffusion sereine et par conséquent efficace du français. Ce préalable exprimé, il faut encore définir la nature du français à enseigner. Il ne peut s'agir, à l'évidence, d'un français normé franco-français qui ne tiendrait aucun compte des réalités locales (que celles-ci soient d'ordre référentiel, culturel, social, sémiotique, symbolique, etc.) mais au contraire d'un français régional ou régionalisé auquel on reconnaîtrait un certain degré d'autonomie mais qui aurait sa place au sein d'une francophonie différentielle. Nous sommes donc encore une fois bien loin, pour ne pas dire aux antipodes, de la position adoptée par Michel Debré assimilant les langues régionales à une volonté de démembrement politique. Cette attitude intransigeante, parfaitement dans la ligne de la politique de centralisation linguistique qui fut celle de l'État français depuis l'ordonnance de Villers Cotterets (1539) jusqu'à l'école laïque de Jules Ferry en passant par les comités de salut public de la Révolution, est de nature à déstabiliser l'emploi de la langue française en Afrique. Il faut donc accepter, là comme ailleurs, l'idée que tout locuteur du français a le droit et le devoir de s'approprier la langue qu'il parle sans remettre en cause ni son unité ni l'influence que cette langue a et doit continuer d'avoir sur la diffusion des idées généreuses, en France et hors de France.

Là encore, ne cédons pas à la sensiblerie ni au discours trop facile. Dire du français que c'est une langue de clarté, d'équité, d'amitié et de liberté n'est certainement pas faux mais doit-on en faire un argument pour sa diffusion dans le monde ? Certainement pas. Que le peuple français ait largement contribué, à certaines époques, à répandre et parfois à appliquer ou à faire appliquer ces idées généreuses de par le monde est certainement vrai. C'est tout à sa gloire et à celle de sa terre. Sa langue en porte sans doute la trace puisqu'elle est le véhicule de ces idéaux mais elle n'en est certainement pas la force incitatrice. Ce n'est pas sur ce plan-là qu'il faut situer le combat de la francophonie, si l'on reprend à notre compte l'image de Michel Debré. Affirmer la francophonie est une expression au sens incertain c'est-à-dire qu'elle laisse la possibilité à tout un chacun de l'interpréter à sa manière. Pour nous, ce sera de ne jamais se bercer de mots, si nobles soient-ils, mais d'accepter dans notre pratique de locuteur et d'interlocuteur, d'émetteur et de récepteur, le droit à la différence, seul moyen d'accès à une véritable convivialité francophone.

Entretien avec T. de Beaucé (Le Point)¹

TEXTE Nº 12

La francophonie ne soulève pas les foules et, dirait-on, encore moins les Français que les autres francophones, dont les bruyants Québécois et les sages Suisses romands. Pourtant, il se passe des choses intéressantes, sinon importantes, dans ce regroupement culturel que constituent les « parlant français » dans le monde. Thierry de Beaucé, qui fut durant un an à la tête de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay, et qui a été démis de ses fonctions le 18 mars, a sur le sujet des idées et des opinions qui semblent aller à contre-courant. Pour lui, la langue française n'est ni menacée ni en recul. Et il se défend vigoureusement d'être un optimiste béat. (Le Point)

Le Point

Thierry de Beaucé, on peut imaginer qu'en lisant le mot « francophonie » beaucoup de lecteurs se disent : « Ah ! Ce doit être un entretien ennuyeux... » Pourquoi le mot provoque-t-il cette réaction ?

Thierry de Beaucé

Il est vrai que le mot est triste. Parce que chargé de connotations politiques, d'idées de combat, de défense. Au fond, on devrait inventer un nouveau concept, qui n'ait pas ce caractère négatif. Il faut trouver un mot pour définir cette réalité totalement positive et optimiste : de plus en plus de gens parlent le français. A la fois pour des raisons de naissance, d'histoire ou parce que des États ont adopté le français comme langue commune ou officielle. Et ce qui est encore plus passionnant, c'est que les gens sont plus nombreux que jamais à choisir le français comme langue de communication au nom de la culture.

Le Point

Étrange! Contrairement à ce que vous dites, beaucoup affirment que le français est en recul, en danger.

Thierry de Beaucé

Là, je suis très ferme. Les statistiques contredisent cette opinion répandue. Jamais dans le monde autant de personnes n'ont parlé notre langue. A la

^{1.} Le numéro 762 du journal *Le Point*, daté du 27 avril 1987, présente une interview de Monsieur Thierry de Beaucé, directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay, consacrée à la francophonie. La rédaction du *Point* a intitulé cette interview « Langue française : la fin du déclin ? »

fois pour des raisons démographiques et de scolarisation. Vous prenez un air dubitatif, mais c'est un fait. Je ne sais pas sur quoi l'on se fonde pour parler de recul. Il n'y a pas d'États qui ont renoncé au français. Il y a actuellement 145 millions de personnes scolarisées en français dans le monde, et 215 millions de « parlant français ». En Afrique francophone, il y avait, en 1960, 8 % de scolarisés en français. En 1981, il y en avait 33 %. Les prospections pour l'an 2000 prévoient une augmentation de 267 % de scolarisés, alors que l'augmentation de la population sera alors de l'ordre de 73 %. Dans le Maghreb, il y a huit ans, 20 % des enfants étaient scolarisés en français, alors que la proportion atteint 40 % en 1984.

Le Point

Conclure que plus de gens parlent le français parce que la population mondiale a augmenté est une chose. Mais il faut aussi se demander qui le parle. Au début du siècle, le français était la langue de la diplomatie. Aujourd'hui, quelle langue parle le pouvoir ? Dans quelle langue s'expriment les pouvoirs ?

Thierry de Beaucé

Il ne faut pas confondre une donnée historique – la fin de l'empire colonial – donc une baisse d'influence de la France, et la situation actuelle. Aujourd'hui, le français existe sur les cinq continents, qui ont une voix et une manière différente de s'exprimer. Le français monolithique, colonial – je fais exception du Québec – n'exprimait qu'une seule chose : une parole d'empire. Le français répandu dans le monde actuellement est nourri par une formation, une éducation, un multinationalisme, des références de civilisation complètement différents. Il possède une richesse qu'il n'a jamais eue.

Le Point

Si l'on voulait résumer votre pensée dans une formule, l'on pourrait dire qu'avant, lorsqu'on parlait français, on pensait français, et que maintenant ça n'est plus le cas.

Thierry de Beaucé

Exactement. Le français est aujourd'hui une langue universelle en ce sens qu'elle exprime une pluralité de passions, de religions, de cultures. Et la mélancolie de ce que j'appellerais les « francophones professionnels », c'est de ne pas se rendre compte que les gens qui parlent désormais français n'appartiennent plus à la France nostalgique, celle de l'Europe du xviii siècle, de l'empire colonial, de la suprématie de l'État sur la culture.

Le Point

Mais ce sont tout de même ces « francophones professionnels » qui se retrouvent dans les organismes qui s'occupent de francophonie. Ils donnent un ton contraire à celui que vous souhaitez, que vous défendez.

Thierry de Beaucé

Écoutez, il a fallu créer ces organismes. Il s'agissait alors d'un réflexe de défense, d'une prise de conscience sans lesquels on n'aurait pas su répondre aux défis nouveaux de la décolonisation en termes linguistiques. Il fallait sauver les meubles, en quelque sorte. Et comme nous avons une tradition centralisatrice, étatique, nous avons créé des organisations sur ce modèle. On est alors face à une structure lourde, administrative, peut-être nécessaire et où il s'est fait un travail admirable. Nous entrons maintenant dans une ère nouvelle, donc il faut repenser ces encadrements.

Le Point

N'est-il pas difficile, pour la France, d'accepter votre conception de la francophonie ?

Thierry de Beaucé

Il est évident qu'il y a eu, disons, une vision académique de la langue. On a cru qu'il s'agissait d'un instrument de culture concédé par la France. Cette vision-là, qui eut sa grandeur, a eu pour effet que nous avons une langue bâtie et solide. Il ne faut pas craindre de le souligner. Mais, à l'avenir, la langue ne peut plus être uniquement académique et gérée par la France. Elle doit avoir des rejetons.

Le Point

Les Français ont beaucoup de difficultés à accepter ces autres façons de parler ou d'écrire le français. La littérature francophone non française se vend peu ou mal en France.

Thierry de Beaucé

Il y a de plus en plus d'exceptions. Évidemment, il s'agit d'un travail en profondeur, mais il y aura un moment où les Français comprendront. Ils comprendront, par exemple, ce que la littérature africaine apporte à notre langue et qui est un sens des mots prodigieux, chatoyant, qui a complètement coupé ses références avec l'écrit académique tel qu'il se pratique encore.

Le Point

D'où vient, selon vous, ce pessimisme au sujet du français ?

Thierry de Beaucé

Cela tient à la nostalgie d'un moment où les institutions régissaient le français de Jules Ferry à travers le monde. D'ailleurs, on le voit dans les relations culturelles extérieures de la France, où la diplomatie et les organismes administratifs ont encore un mot à dire sur la culture à l'étranger. Mot qu'ils n'ont plus à dire à l'intérieur du pays. L'image de la France à l'étranger et la manière dont on la gère est paradoxalement beaucoup plus vieille, sclérosée et traditionnelle qu'elle ne l'est en France. C'est ce pouvoir administratif qui croit que ça craque de partout. Faut-il s'étonner, alors, que les intellectuels, les créateurs, ceux qui font la vraie culture, ne se sentent pas

concernés par cette francophonie-là? Il faut donc réintéresser les intellectuels français à cette évidence que la chance de leurs mots d'exister, leur chance de penser, c'est justement qu'ils aient ce rayonnement international grâce à la nouvelle francophonie. D'autre part, il faut sensibiliser à cette espèce – je n'aime pas le mot « combat » – de volonté de dépassement de l'ensemble des cultures francophones en dehors de la France. Afin qu'elles ne butent pas, elles aussi, sur ce complexe de l'Académie. Une chose m'a frappé, c'est le fait que le Canada ait offert un prix considérable – pour un prix francophone – à l'Académie française. Je suis ahuri de voir qu'au moment où le Canada – pas le Québec, le Canada – reconnaît son aspect bilingue et noue une relation privilégiée avec la France il passe par l'Académie, c'est-à-dire le schéma monarchique, tutélaire sur la langue, schéma lui-même contesté à l'intérieur du système français.

Le Point

Cette décision a été critiquée parmi les intellectuels québécois, qui auraient plutôt espéré que ce prix fût attribué par un jury international composé de personnalités francophones.

Thierry de Beaucé

C'eût été effectivement plus souhaitable. Cela dit, j'ai infiniment de respect pour l'Académie, mais ce n'est pas là que se passe la créativité. Je suis sûr qu'on connaîtra, en France, un événement culturel révolutionnaire : c'est le phénomène beur. Il y aura une littérature beur comme il y a un cinéma beur ou une musique beur.

Le Point

Mais vous êtes en train de me parler d'une autre France, d'une France en devenir, d'une France pluraliste, qui provoque dans cette société des débats très passionnels.

Thierry de Beaucé

Il n'y a pas que le phénomène beur. Il y a aussi la France jeune, qui intègre des mots anglais sans complexe.

Le Point

Et vous, ça ne vous gêne pas cette utilisation de l'anglais ?

Thierry de Beaucé

C'est affaire de degré.

Le Point

Comment réagissez-vous face à l'envahissement de la chanson anglaise à la radio et à la télévision ?

Thierry de Beaucé

Ah! Ça c'est un autre problème. Les chansons en anglais, effectivement, je trouve ça lamentable. Ou bien les paroles n'ont pas d'importance, et il

faudrait alors chanter en espéranto, ou il vaut mieux comprendre, et alors qu'on chante donc en français ! Mais les hamburgers et les biftecks, ça ne me bouleverse pas. J'en ai toujours mangé sans être traumatisé. Vous savez, il me semble préférable de digérer rapidement un mot anglais et de coller dessus l'accent de Marseille que de créer artificiellement, savamment, un mot venu du latin...

Le Point

Vous parlez du peu d'intérêt des intellectuels pour la francophonie. On pourrait inclure les jeunes aussi. Est-ce qu'une des explications de leur désintérêt ne réside pas dans le fait qu'on considère que ce qui est moderne est anglais ?

Thierry de Beaucé

Je crois que c'est une vue dépassée. Que l'on est plutôt à un moment charnière, avec tous les risques que cela comporte. La fascination pour les États-Unis est en voie de disparition. La culture profonde n'est plus américaine. C'est la banalisation qui l'est, ce qui est différent. Les films américains ont perdu, pour une part, de leur mythologie. Maintenant, ce sont les séries télévisées américaines qui foisonnent. Donc, un phénomène qui est passé à un niveau inférieur.

Le Point

Mais à un niveau nécessairement plus large, puisque la télévision, c'est la culture populaire...

Thierry de Beaucé

D'accord. Mais les intellectuels sont moins fascinés par l'Amérique, que ce soit d'ailleurs en termes de rejet ou d'adhésion. On voit plutôt apparaître, chez nous, une curiosité complètement différente pour la chanson africaine, antillaise, etc. Et on assiste aussi à la naissance d'une prise de conscience européenne. On crée des groupes européens de télévision. Bon, dans un premier temps, on achète des séries américaines, ce sont les seules sur le marché; mais on en fabriquera, et il y aura une concurrence. Aux États-Unis même, on commence à bouder ces séries, et l'on cherche autre chose. Pourquoi pas des séries européennes ?

Le Point

Ce que vous me dites, c'est que les Français se réfèrent toujours aux Américains, mais avec un moment de retard systématique.

Thierry de Beaucé

Oui, c'est ça. On souffre peut-être d'un moment de retard, mais on voit que c'est déjà la fin.

Le Point

Vous croyez cela, vraiment?

Thierry de Beaucé

Tout à fait. Et, quitte à vous faire sursauter, et pour revenir à la chanson, je vous assure que la chanson française, elle, est en progrès.

Le Point

Comment cela?

Thierry de Beaucé

Dans les chiffres, c'est incontestable. Il y a un an, dix des cinquante chansons du Top étaient françaises. Aujourd'hui, il y en a trente sur cinquante.

Le Point

Mais par rapport à une situation qui a été plutôt catastrophique ces dernières années...

Thierry de Beaucé

Oui, mais il y a un grand progrès. Sur les marchés internationaux, la chanson française existe. Ce qui n'était effectivement pas le cas depuis long-temps. Et la littérature française ? Savez-vous qu'elle est la première littérature traduite aux États-Unis ?

Le Point

Le marché est infime.

Thierry de Beaucé

Peut-être, mais les États-Unis sont un pays qui se mange lui-même. Les Français ne réalisent pas que ce sont eux qui suscitent la plus grande curiosité chez les Américains. L'enseignement du français y progresse également. Et ces gens ont envie d'apprendre notre langue parce qu'ils ont une certaine idée de notre culture. D'ailleurs, dans le monde entier, les gens qui apprennent une langue de culture apprennent le français.

Le Point

Mais les gens qui veulent être crédibles dans le domaine scientifique publient en anglais. Lorsqu'ils font des affaires c'est en anglais.

Thierry de Beaucé

L'anglais est une langue de communication, la langue du minimum opérationnel, selon l'expression du linguiste Claude Hagège. Ce qui signifie que parler anglais n'implique pas une connaissance de la culture anglaise.

Le Point

Ce n'est pas le cas de ceux qui parlent le français ? Ils posséderaient donc nécessairement une connaissance plus large de notre culture ?

Thierry de Beaucé

Absolument.

Le Point

C'est une manière rassurante de voir les choses.

Thierry de Beaucé

Cela correspond à la réalité.

Le Point

Nous venons de parler des avantages culturels de la francophonie. Mais peut-on espérer que cette coopération existe dans d'autres secteurs d'activité, qu'elle se traduise sur les plans économique et commercial, par exemple ?

Thierry de Beaucé

Il ne faut pas dénaturer des relations qui sont de l'ordre de la communication et de la culture. Il ne faut pas se leurrer, et croire que l'on va dénaturer les circuits économiques dans tous les secteurs.

Le Point

Il n'y a donc pas de raison que l'on achète dans un pays francophone plutôt que dans un pays anglophone où les conditions financières seraient meilleures?

Thierry de Beaucé

Non. Il ne faut pas confondre les problèmes. Cela dit, une meilleure compréhension mutuelle peut favoriser des échanges plus larges. Regardez l'investissement québécois dans la télévision française. Il y a quelques années, il eût été impensable.

Le Point

Oui, mais cela reste dans la logique de la francophonie. Tandis que les usines à papier...

Thierry de Beaucé

Elles suivront. Et si elles ne suivent pas, ça n'est pas grave.

Le Point

Ah! Bon?

Thierry de Beaucé

Non.

Le Point

Tout de même n'avez-vous pas quelque inquiétude pour l'avenir de la francophonie ?

Thierry de Beaucé

Ne croyez pas que je sois un euphorique béat. Je suis habité par une inquiétude profonde qui mériterait d'ailleurs une longue réflexion : il s'agit de la possibilité d'adéquation du français aux systèmes modernes, aux logiciels et à l'ordinateur. Écoutez, je vous le dis très honnêtement, ce que je ne sais pas, c'est si l'on doit créer artificiellement des mots scientifiques français,

ou utiliser des mots anglais qui ont l'avantage d'être compris par la communauté scientifique internationale et n'auront pas d'influence destructrice sur la structure même du français. Je formule cela avec infiniment de prudence, car il s'agit d'une question de degré. Ne peut-on pas admettre qu'un certain nombre de concepts soient anglo-saxons?

Le Point

Ce que recouvre cette difficulté de nommer en français, c'est l'échec de la créativité française. Ces concepts sont anglais parce que créés par des anglophones, n'est-ce pas ?

Thierry de Beaucé

Évidemment. Mais n'exagérons rien. Il y a une créativité française dans des secteurs de pointe : la biotechnologie, l'aérospatiale...

Le Point

Comment être rassuré lorsqu'on sait que 95 % des banques de données sont en anglais ?

Thierry de Beaucé

Le problème de la créativité doit s'analyser sur fond de puissance économique. La France n'est pas l'Amérique. Une partie de sa puissance future passe par l'Europe.

Le Point

Que voulez-vous dire?

Thierry de Beaucé

La recherche, le développement industriel doivent se faire de plus en plus dans un contexte européen. On réalisera même que l'identité européenne tient aussi à des langues qui ne sont pas systématiquement l'anglais.

Le Point

Autrement dit, la défense de la langue française pourrait bien passer par l'Europe ?

Thierry de Beaucé

Exactement. Je ne dis pas : que l'Europe parle français ; mais que l'Europe ait le français en commun comme deuxième langue. D'ailleurs, cela s'organise. On a enrayé la déperdition du français dans certains pays comme l'Allemagne ou l'Italie, et il a même progressé en Europe du Nord, où il n'existait quasiment pas.

Le Point

Vous avez été démis de vos fonctions, récemment, en tant que directeur de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay. Durant l'année où vous étiez à la tête de cette direction, qu'avez-vous tenté de faire ?

Thierry de Beaucé

Je crois avoir imprimé beaucoup d'orientations, suscité des réflexions et des mises en question de notre façon traditionnelle d'administrer la culture à l'étranger. J'ai voulu élargir notre accueil aux autres francophonies. Et ce dont je suis le plus fier, c'est d'avoir vraiment soutenu les Libanais.

Le Point

Culturellement?

Thierry de Beaucé

Culturellement et financièrement. Il y a eu un accroissement considérable des budgets à cet effet.

Le Point

Les Libanais se plaignent pourtant de ne pas être soutenus politiquement par la France.

Thierry de Beaucé

Ça, ça n'était pas de mon ressort...

Le Point

Pour que votre conception de la francophonie ait quelque chance de s'imposer, ne faut-il pas que la mentalité des Français change?

Thierry de Beaucé

Très certainement. Cependant, ce qui me semble très important, c'est que des créateurs choisissent notre langue pour exprimer un certain nombre de choses. Je pense à Élie Wiesel, à Cioran, à Bianciotti. Ce choix est admirable et ne repose absolument pas sur une image nostalgique de la France. Ils n'ont rien à faire de la puissance française : ils estiment simplement que les mots les plus beaux, la forme la plus maîtrisable, la matière la plus belle, c'est la langue française! Cela est très positif. Alors, qu'on cesse donc de faire du scientisme élémentaire en pleurnichant sur la recherche – ce qui est un problème complètement différent, qu'il faut résoudre et qui est un problème de puissance industrielle. Mais la langue, elle est là, elle triomphe! La culture, elle, ne triomphe pas, mais elle existe encore. La curiosité culturelle se développe, tous les chiffres le prouvent.

Le Point

Au fond, l'avenir, selon vous, ne serait plus dans la culture française ; il réside plus exactement dans la culture francophone...

Thierry de Beaucé

Francophone... Francophone... Oui, mais il faut changer le mot...

(Propos recueillis par Denise Bombardier)

ANALYSE

L'entretien accordé par T. de Beaucé au journal Le Point permet à l'ancien directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay de préciser sa conception de la francophonie qu'il exposera beaucoup plus amplement en 1988 dans un ouvrage intitulé non sans malice Nouveau discours sur l'universalité de la langue française. Modernes et même avant-gardistes par certains de leurs aspects, traditionnelles sinon conservatrices par d'autres, les idées exprimées tout au long de cet entretien, dont on peut souligner au passage la qualité avec laquelle il a été mené par D. Bombardier, vont permettre au commentateur de poser presque toutes les vraies questions liées à la francophonie.

C'est, encore une fois, par une remise en cause du mot lui-même que s'ouvre puis se clôt le discours de T. de Beaucé. A l'instar de la plupart de ceux qui l'ont précédé sur cette voie, il lui reproche sa connotation politique à laquelle il attribue, sans doute à juste titre, une charge négative, et il est indéniable que le terme est dû à des hommes politiques (L.S. Senghor, H. Bourghiba et H. Diouri) et que c'est toujours en termes politiques qu'est posée l'existence de la francophonie. Cela étant dit, et redit, le mot existe et il n'est pas près de disparaître. Les précautions oratoires deviennent même superflues aujourd'hui. Mais l'ancien directeur général va plus loin puisqu'il assimile la francophonie à un combat qu'il voit plus défensif qu'offensif, plus réactionnaire que conservateur. C'est donc bien une certaine politique qui est condamnée d'emblée ici : celle des sempiternels croisés de la francophonie, des nostalgiques de la France coloniale prônant l'assimilation linguistique et culturelle, c'est-à-dire l'avènement d'un français monolithique, véritable moule à pensée, ce qu'il appelle non sans un certain bonheur la parole d'Empire. Mais exista-t-elle jamais cette parole impériale ? Si l'idéologie Troisième République de la France colonialiste est bien connue aujourd'hui, s'il est de bon ton et même s'il est juste de la fustiger (nous en sommes parfaitement convaincu) peut-on continuer à faire semblant de croire que cette politique assimilationniste a eu le moindre début de succès ? Peut-on vraiment parler de français monolithique lorsqu'on sait que pratiquement personne ne parlait français à l'époque coloniale? L'enseignement était réservé à une élite, les classes étaient très peu chargées, les écoles très peu nombreuses et seuls les garçons étaient scolarisés. Le seul français qui a connu quelque succès populaire pendant presque toute la période coloniale, et au moins jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est le français des tirailleurs. Parole d'Empire ? Français monolithique? Certes non, tout au plus argot de grognards, petit nègre voyageur, mais de pensée française pas la moindre trace. Il faut donc bien rétablir la vérité à partir d'une connaissance objective de la situation sociolinguistique de l'Afrique dite francophone coloniale et ne pas confondre une idéologie, et là nous sommes dans le domaine de la sociolinguistique de cabinet, souvent très parisien, avec une réalité sociale qui appartient, elle, à la sociolinguistique de terrain, la seule à prendre en compte ici.

Mais si l'on sort du contexte colonial que T. de Beaucé n'est pas censé connaître aussi bien que d'autres, on ne peut manquer d'être frappé par la justesse de ses vues quant à ce que fut pendant longtemps et que continue à être la politique linguistique de la France à travers le monde. Il s'agit d'une action décidée le plus souvent par une ou deux instances parisiennes, à partir de principes imposés aux techniciens dépêchés sur le terrain. Parler de culture d'État n'est pas un abus de terme. Il y a eu, tout d'abord, cette image stéréotypée de la culture française qui a été diffusée par des institutions aussi honorables que l'Alliance française, vieille de plus d'un siècle aujourd'hui et lieu de rencontre dans de

nombreux pays des élites sociales soucieuses de s'initier à la langue et à la culture francaises dans la meilleure tradition du XVIII^e et du XIX^e siècle en Europe. C'est à propos de cette conception de la diffusion de la culture et de l'enseignement de la langue française hors de France (et il y aurait beaucoup à dire sur les méthodes utilisées pendant des lustres) que l'on peut, sans polémique, évoquer à la suite de T. de Beaucé le complexe de l'Académie. Mais il y a plus grave. En effet, c'est toujours de Paris, et dans ce domaine on peut affirmer que la décentralisation est un leurre, que se décide la politique linguistique et culturelle de la France. Si celle-ci n'est plus aux mains des nostalgiques de l'Empire, elle est passée aujourd'hui entre celles des technocrates de la didactique du français et c'est peut-être encore pire! La langue de Voltaire, jadis déifiée, est remplacée par le français dit « fonctionnel » ou encore de « spécialité ». Attentifs aux « besoins » de leurs interlocuteurs, les attachés linguistiques en poste à l'étranger, placés sous l'autorité des conseillers culturels mais n'ayant pas droit au statut diplomatique, sont chargés de vendre du « français de spécialité » : du français agricole aux ingénieurs chinois, du français de l'hôtellerie aux serveurs bulgares, du français commercial aux démarcheurs japonais, etc. Et le français dans tout cela, celui que parlent tout simplement un peu plus d'une cinquantaine de millions de Français, pour ne parler que de ces locuteurs-là, que devient-il? Aurait-il plusieurs visages ou, pire encore, y aurait-il plusieurs français? A trop vouloir systématiser son enseignement dans le cadre du français langue étrangère (FLE), expression-filière à la dénomination beaucoup plus pernicieuse que le pauvre mot de francophonie mais qu'il ne viendrait à l'idée de personne de condamner, à trop vouloir rationaliser une pédagogie vieillotte, trop longtemps pratiquée comme un art mais jugée aujourd'hui complètement obsolète, les spécialistes - didacticiens, méthodologues et autres didactologues – ont abouti à la production d'une méta-littérature parfaitement illisible à force d'abstraction alors qu'il n'est rien de plus concret au monde que l'enseignement-apprentissage d'une langue étrangère. Serait-elle réservée à la pâture de quelques cuistres universitaires, le mal ne serait pas très important et l'on pourrait se contenter d'en sourire mais, malheureusement, la situation est en train de s'aggraver. En effet, la plupart des auteurs de méthodes, en France mais surtout hors de France, ce qui est beaucoup plus dangereux pour l'avenir de la langue française, se nourrissent des démonstrations pseudo-scientifiques que leur livrent leurs maîtres au point que certains manuels de didactique lus et relus sans être compris ont valeur de loi suprême dans de nombreux instituts pédagogiques nationaux. On imagine sans mal la qualité des outils fabriqués sur de telles bases : « centration » sur « l'apprenant », intentions « énonciatives », opérations « discursives », actes « illocutoires » et contextualisation à partir de références théoriques « multi-variées » parviendront-ils réellement à améliorer la qualité du français hors de France et à ranimer l'élan de sa diffusion?

Repousser l'ethnocentrisme franco-français comme le scientisme des Trissotins de la didactique ou – encore mieux – de la didactologie élevée au rang d'une discipline autonome, ne signifie pas que l'on doive refuser droit de cité à cette discipline de plus en plus exigeante que devient l'enseignement du français, langue maternelle, seconde ou même – pourquoi pas ? – étrangère. Liée d'abord historiquement à la linguistique et à la psychologie, elle est désormais indissociable de la sociolinguistique parce qu'un enseignement de langue vivante, quelle qu'elle soit et quel qu'il soit, ne peut se concevoir sans tenir compte du statut politique et culturel de la langue qu'on enseigne et surtout qu'on veut inciter à apprendre et à faire apprendre. C'est ce que n'ont jamais réussi à comprendre les défenseurs à tout crin de la francophonie pure et dure vitupérés ici par T. de Beaucé mais auxquels il faudrait aussi ajouter, pour faire bonne mesure, la cohorte des chercheurs qui font de la didactique un pur exercice d'intellection.

Mais comment inciter les gens à apprendre le français ? T. de Beaucé préconise plusieurs solutions que nous examinerons ultérieurement mais auparavant il nous faut faire un peu de démolinguistique et aborder le problème du nombre des locuteurs de la langue française puisque c'est le premier argument lancé implicitement par l'ancien directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Affaires étrangères pour souligner tout l'intérêt qu'il y a à apprendre une langue de grande communication. Qu'il y ait de plus en plus de gens qui parlent français semble aujourd'hui une évidence mais encore faut-il savoir ce qu'on appelle un francophone. Il y a, comme le déclare T. de Beaucé lui-même, les francophones de naissance (mais leur taux de croissance est-il supérieur aujourd'hui à celui qu'il atteignait en 1960 dans des pays comme la France ou le Québec ?) et puis les locuteurs potentiels qui appartiennent à des États où le français est langue officielle (mais tout le monde sait bien que la faiblesse des taux de scolarisation africains, par exemple, fausse totalement les approximations que l'on pourrait faire en se fondant sur les textes constitutionnels et les recensements officiels). A côté de la notion de langue officielle se développe de plus en plus celle de langue commune qui échappe à toutes les statistiques : c'est le cas des pays où, principalement pour des raisons politiques, le français joue le rôle de langue véhiculaire justement parce qu'il n'est pas une langue locale impliquée dans des relations interethniques plus ou moins conflictuelles. Enfin, il existe, toujours selon T. de Beaucé, les locuteurs du français « langue de communication au nom de la culture » principalement représentés par les francophones d'éducation en Afrique noire auxquels on peut ajouter les francophones de l'étranger traditionnel où le français conserve sa valeur de langue de prestige ou de langue utile (on pense à la Grande Bretagne où le français est la principale langue seconde enseignée).

Mais invoquer l'argument du très grand nombre des locuteurs pour défendre une langue n'est pas très habile (ou nous devrions tous nous mettre très vite à apprendre le chinois) et même dangereux, surtout lorsque les statistiques varient presque du simple au double comme c'est le cas des différents calculs qui ont été publiés pour établir le nombre des locuteurs francophones de par le monde (et en supposant résolu le problème posé par la définition du terme francophone). Quelques chiffres, cités par R. Chaudenson dans *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone* nous éclaireront vite :

- B. Cassen, journaliste du *Monde diplomatique* déclare, dans un numéro d'août 1987, que le français « est une langue maternelle parlée par plus de 100 millions de locuteurs, comprise ou utilisée de surcroît par autant d'autres. »
- J.-P. Péroncel-Hugoz dans le journal *le Monde* du 3 septembre 1987, déclare : « 125 millions de personnes étaient réputées en 1985 locuteurs réels selon une enquête menée à la demande du Haut Conseil de la Francophonie. »
- G. Dupuy de *Libération*, écrit le 2 septembre 1987 : « on dit que 300 millions de locuteurs peuvent pratiquer le français. »
- M. Druon, sans doute le plus optimiste d'entre tous ces statisticiens, déclare au journal Le Point le 7 août 1987 : « A ce rythme il y aura dans les premières décennies du XXI^e siècle quelque 500 millions de francophones. »

Cette question mise provisoirement de côté (car nous n'avons pas l'intention d'ajouter notre appréciation personnelle à celle de tous les grands spécialistes qui nous ont précédé), il nous faut maintenant examiner comment, et dans quelles conditions, T. de Beaucé envisage de façon résolument optimiste, le développement de la langue française dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

1. Accepter la différence

Le français d'aujourd'hui doit sa très grande richesse à la diversité de ses locuteurs et, par conséquent, à celle de leur pratique sociale et langagière. L'ensemble francophone. constitué par tous ceux qui ont en commun l'usage de la langue française à un titre ou à un autre, selon les situations de langage dont on pourrait faire par ailleurs l'inventaire. comprend des locuteurs de formation très différente, d'éducation très diverse et appartenant à des civilisations parfois très éloignées les unes des autres. Il s'agit donc d'un ensemble étonnamment pluriel qui n'est plus gérable par un seul pays, ce qui amène T. de Beaucé à parler très justement, à propos de la langue française, du multinationalisme linguistique comme d'une nécessité. C'est celle-ci sans doute qui a donné naissance à la plupart des grandes associations francophones internationales comme l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF) créée en 1961 à l'initiative de son premier Secrétaire général, Jean-Marc Léger, l'un des plus ardents et des plus intelligents défenseurs de la langue française en cette seconde moitié du xxº siècle. Le préambule des statuts de l'AUPELF, reproduit par J.-M. Léger dans son ouvrage La francophonie : grand dessein, grande ambiguïté, illumine la raison d'être d'une institution comme celle-ci, à savoir la rencontre fraternelle et le dialogue des cultures par l'intermédiaire de l'université et de la langue française :

« Persuadées que l'usage d'une même langue et la participation à la culture dont elle ouvre l'accès invitent les universités où le français est utilisé (au moins pour certaines disciplines) comme langue d'enseignement, et où la culture française est largement représentée, à entretenir et à resserrer les liens qui les rapprochent afin de se mieux connaître, de s'entraider, de mettre en commun leurs ressources et de se communiquer leur expérience, ayant pleine conscience que le progrès des connaissances, les moyens toujours plus grands qu'exigent l'enseignement et la recherche, l'étendue croissante de leur mission, ne leur permettent plus de s'ignorer ni de s'isoler, et leur commandent d'unir leurs efforts dans une solidarité amicale et confiante et de collaborer, non pas seulement dans leur intérêt propre, mais pour préserver et pour enrichir le patrimoine de l'humanité,

au moment où des États récemment parvenus à l'indépendance se préoccupent de développer leurs institutions d'enseignement supérieur et d'en créer de nouvelles qui doivent prendre place dans le vaste ensemble des universités de langue et de culture françaises,

les universités qui participent au congrès réuni à Montréal du 8 au 13 septembre 1961 décident de constituer une association. »

Mais qu'on ne s'y trompe pas, dès le jour de sa création, il fut souligné, dans les actes du colloque de Montréal, que l'AUPELF n'était ni un instrument de défense de la langue française ni une entreprise vouée au rayonnement de la culture française. Ce fut bien un organisme qui aida les États et les universités qui en faisaient partie à relever les défis de la décolonisation en termes linguistiques. Nous n'en voulons pour preuve que l'appui sans réserve apporté, entre autres, à la réalisation de l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire qui devrait aboutir, dans les années à venir, à une rénovation totale de l'enseignement du français en Afrique noire francophone fondée sur l'émergence des français régionaux africains.

2. Moderniser le français

L'adaptation de la langue française aux différents contextes dans lesquels elle fonctionne ne se réduit pas à un problème d'ordre socio-politique comme celui que nous

venons d'aborder rapidement et qui se pose partout où le français est utilisé, en Françe comme ailleurs. Il faut en effet envisager, et nous suivons tout à fait en cela les déclarations de T. de Beaucé, la nécessité de procéder à une modernisation du français de façon qu'il devienne un instrument efficace de communication informatique. C'est par le biais de son adéquation aux systèmes modernes de transmission du savoir que le français s'imposera en Europe au même titre que l'anglais, comme le souhaite l'auteur du Nouveau discours sur l'universalité de la langue française. C'est peut-être là le véritable enieu de la réforme de l'orthographe qu'il faudra bien un jour aborder de facon sereine. Moderniser le français, c'est en exploiter à fond les ressources propres, lexicales et grammaticales, mais c'est aussi accepter le principe du recours à l'emprunt linguistique comme le suggère également T. de Beaucé dans le texte de l'entretien qu'il a accordé à D. Bombardier. Ce n'est pas sur le terrain linguistique mais dans le domaine conceptuel. contrairement à ce qu'on lit trop souvent, qu'il faut placer le débat toujours passionné autour de la question de l'emprunt. Il y a des néologismes sayants, c'est-à-dire d'origine latine ou grecque, qui sont capables de s'imposer sans problèmes, de la même facon qu'il y a des emprunts à la vie éphémère. Encore une fois, tout n'est pas simplement une question de degré mais de fonctionnement social. Affirmer soudain, à partir d'un certain pourcentage fixé arbitrairement, que la langue française a atteint le seuil d'intolérance en matière d'emprunt ne revêt pas un caractère scientifique. En effet, tant que l'emprunt correspondra à un besoin spécifique, il sera utilisé dans le discours quotidien, que ce soit celui du spécialiste (c'est le cas le plus fréquent) ou celui du locuteur ordinaire et dans ce domaine c'est toujours l'usager qui a le pouvoir face au législateur, sauf quand celui-ci prend des mesures coercitives qui peuvent aller jusqu'à la brutalité législative, comme ce fut le cas au Ouébec au moment de l'adoption de la loi sur la langue officielle du 31 juillet 1974. Qu'il y ait des domaines où l'impact de l'anglais, en France, soit particulièrement fort est indéniable. Qu'on soit près de le regretter, certes. C'est peut-être le cas de la chanson, cité à deux reprises par T, de Beaucé qui déclare la guerre à la chanson anglosaxonne. Mais est-ce vraiment la chanson qui est en cause, c'est-à-dire le texte, c'est-àdire la langue, ou plutôt la musique? Le public français est attiré beaucoup plus par le rythme que par le texte américain et l'usage du texte anglo-saxon ne vient en rien concurrencer la langue française.

3. Une certaine idée de la culture

Accepter la pluralité des usages et fournir les moyens appropriés d'une nécessaire modernisation du français sont donc les deux premières incitations à son apprentissage que dégage T. de Beaucé. Son troisième argument est beaucoup plus contestable et, pour tout dire, semble relever d'une conception très passéiste de la langue française qui ne laisse pas de surprendre ici. Si les gens, dit-il, ont envie d'apprendre le français, c'est parce qu'ils ont une certaine idée de la culture française. Cette idée, nous la connaissons bien pour avoir fréquenté et pour continuer de fréquenter des milliers d'apprenants étrangers attachés à l'apprentissage de notre langue. Elle consiste, pour l'essentiel, à confondre la culture avec la littérature, ce qui est une catastrophe pour l'avenir de la langue française. En effet, on s'est toujours émerveillé des apports de la littérature à la langue et T. de Beaucé lui-même tombe dans ce piège lorsqu'il affirme à D. Bombardier que la littérature francophone apporte à la langue des mots « chatoyants » et « prodigieux » alors que c'est exactement l'inverse. La littérature se lit, la langue se parle et c'est la parole qui, le plus souvent, vient au secours de la littérature. D'autre part, faire de la culture française un monument intouchable, digne seulement d'être admiré par les autres,

ceux qui n'ont pas eu la chance d'être nés quelque part sur la terre hexagonale, représente un très grand danger. La plupart des nombreux étudiants américains qui viennent chaque année en France pour un an sont, en effet, les victimes d'un certain nombre de stéréotypes qui leur ont fait croire qu'ils avaient envie d'apprendre le français. Les premières semaines de leur séjour, ils vont de déceptions en déceptions, chagrinés qu'ils sont de retrouver dans la patrie de J.-J. Rousseau les même manifestations culturelles que celles qu'ils connaissent déià dans leur pays : Mac Donald et Coca-cola. Et puis ils découvrent autre chose, ce qui fait le charme de la France d'aujourd'hui mais pas nécessairement son image de marque dans les agences de publicité : ni le vin de Champagne, ni les parfums, ni les collections des grands couturiers, mais un certain mode de vie, une conception du temps qui n'est pas la leur, une qualité humaine parfois difficile à apprécier de prime abord mais qu'ils finissent par découyrir en profondeur. Tout ceci constitue, de manière diffuse, la civilisation française d'aujourd'hui qui va d'une conception particulière du spot publicitaire, à l'appréciation d'un mode de vie différent du leur en passant peut-être - pourquoi pas ? - par la découverte d'un beau texte littéraire. Mais pas exclusivement. Faire du français la langue de la culture et de l'anglais celle de la communication, comme le déclare T, de Beaucé, c'est condamner notre langue à très court terme. C'est s'exposer à une réaction de rejet, que l'on sent de plus en plus violente, de la part des apprenants étrangers. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater les difficultés qu'éprouvent les enseignants de littérature française à faire admettre à leurs étudiants étrangers le schéma rhétorique de la dissertation littéraire traditionnelle : thèse, antithèse, synthèse. Assimilé exclusivement à ce mode de pensée et à ce type de culture, le français ne sera bientôt plus qu'une langue de référence, un sujet d'exercices logiques, d'une logique de plus en plus mise en question.

Nous ne croyons plus aux vertus d'une politique culturelle orchestrée par la France en matière de diffusion du français. C'est à chaque État utilisateur de cette langue d'inciter ses ressortissants à la pratiquer en utilisant tous les moyens lui paraissant adéquats. En Afrique cette incitation passe sans doute par une refonte des systèmes éducatifs et par une prise en compte des français régionaux qui sont la preuve d'une appropriation du français par ses locuteurs africains. En Europe, le diffusion de notre langue dépendra du rôle que jouera la France dans la construction et le développement de la communauté, du dynamisme dont sauront faire preuve non seulement les attachés linguistiques mais aussi les industriels, les commerciaux, les écrivains, les réalisateurs, etc. Mais de politique linguistique préconçue, il n'en faut plus : dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'heure est au pragmatisme ; la force et le dynamisme d'une langue étonnamment vivace feront le reste.

Le français dans tous les sens par H. Walter¹

TEXTE Nº 13

Il semble qu'il existe dans l'esprit de tout francophone une dualité qui brouille le paysage. Il y a d'une part la conception de cette belle langue française transmise par la tradition à travers les œuvres des grands écrivains et qui prend figure de mythe : n'y touchons pas, on pourrait l'abîmer ! Et, à côté de cette langue idéale, pure, achevée, parfaite, nous avons tous un peu conscience que se développe une autre langue française, que chacun utilise tous les jours sans ménagements, une langue multiple et changeante, s'adaptant au monde moderne et aux situations familières. Il est difficile de l'accepter comme du français, comme « le français » – et pourtant elle s'intègre parfaitement dans la tradition de la langue classique tout en ayant sa propre dynamique : ce qui choque aujourd'hui ne choquera plus demain.

Le mythe est parfaitement entretenu dans les grammaires et les dictionnaires qui enseignent le bon usage : ce sont des points fixes auxquels il est rassurant de se référer en cas de doute. On vérifie, après l'avoir entendue ou employée, si telle tournure ou telle expression est correcte, mais dans le feu de la conversation ou la hâte d'écrire, on se laisse porter par le génie propre de la langue et on crée les formes nouvelles que la langue autorise mais que l'usage n'a pas consacrées. On s'exprime plus complètement mais on garde mauvaise conscience. Et ces deux conceptions sont si imbriquées dans l'esprit de chacun que, lorsqu'on entend parler de la langue française, on ne sait jamais exactement de laquelle il s'agit.

ANALYSE

La première qualité du texte écrit par H. Walter est sans doute l'humour avec lequel elle présente les deux courants qui, de tout temps, ont divisé les Français à propos de leur langue. Il y a d'un côté les conservateurs, au XVII^e siècle on aurait dit les latinisateurs, au XVII^e les anciens et aujourd'hui les réactionnaires, et de l'autre les modernes, les progressistes, ceux qui vont de l'avant et proclament haut et fort leur foi en la langue française, celle du peuple qui finit toujours par l'emporter. Jamais une langue n'a autant passionné ses locuteurs que le français et cette passion est contagieuse; elle atteint, d'abord, les Français et il suffit, pour s'en convaincre, d'observer le succès remporté par des compétitions aussi étranges que les championnats d'orthographe organisés par Bernard

^{1.} Texte extrait du préambule.

Pivot ; on pourrait dire que l'amour de la langue, le désir de la conserver intacte face aux attaques des mauvais parleurs s'inscrit, en quelque sorte, dans la mentalité collective des Français. Mais ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que ce trait de société apparaît aussi, au bout d'un certain nombre d'années, chez les autres copropriétaires du français, sans doute pour des raisons à chaque fois différentes, peu importe, le fait est là ; les Québécois sont d'ardents défenseurs de la norme et l'Office de la langue française du Québec est encore plus tatillon que l'Académie française ; quant aux Africains francophones, ils ne se régalent jamais tant, entre intellectuels mais aussi entre gens plus simples, que lorsqu'un problème de grammaire, d'orthographe ou de prononciation se déclare à l'horizon de leur pratique.

Faisant du français le lieu privilégié d'une dialectique métalinguistique sans cesse renouvelée, H. Walter s'inscrit dans une tradition séculaire mais parvient à renouveler le genre. Comment ? En opposant le mythe à la réalité.

1. Le mythe

Le mythe se fonde sur des valeurs plus idéologiques et morales que linguistiques et communicationnelles, prêtées de tout temps à la langue française :

« Depuis les marches de l'empire Inca des « Fils du soleil » jusqu'aux rives tourmentées du Tonkin et de la Cochinchine, de la valeureuse Acadie à l'Antique Phénicie, mère d'un si courageux Liban, en passant par la Louisiane, fille de Cavelier de La Salle et de Louis XIV, et par la douce Oubangui-Chari, voisine du royaume de Tekrour aux portes de Saint-Louis du Sénégal, l'âme de la francophonie sera le lien indestructible d'un passé glorieux et d'un avenir dynamique. Tel est mon combat, tel est mon but ».

s'écriait Madame Lucette Michaux-Chevry, député de la Guadeloupe, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé de la francophonie en 1986, dans sa préface au Florilège de la langue française et de la francophonie publié par Xavier Deniau.

Le mythe est nourri par la récurrence de plusieurs notions nées au XVII^e siècle et dont certaines sont présentes dans le texte de H. Walter. On peut citer :

- le bon usage, composante sociale de la norme classique, fruit d'une élite, la plus saine partie de la Cour du Roi Soleil ;
- le bel usage, composante esthétique de la même norme classique, fidèle à ses modèles eux-mêmes élevés au rang de divinités mythiques : c'est Racine et Boileau ;
- le respect de l'étymologie, le refus du sens figuré réservé aux gens du peuple ; le clin d'œil de ceux qui savent, les « happy fews » de la grammaire et de l'usage, ceux qui prononcent « aiguiser » et non « aiguïser » ;
- et, enfin, la certitude, grâce au respect des structures syntaxiques françaises, de ne jamais enfreindre la logique universelle.

Il n'en fallait pas plus pour que naisse le mythe de l'équilibre parfait, de la langue idéale, d'où le sentiment très répandu chez les locuteurs ordinaires du français qu'ils ne cessent de commettre des crimes de lèse langue française.

2. La réalité

Le second pôle de la dualité mythe/réalité est occupé, selon H. Walter, par la langue du discours quotidien qualifiée de multiple, changeante, tournée vers le monde moderne,

les situations familières et pourtant, au bout du compte, intégrable, sinon intégrée, à la tradition classique puisque ce qui choque aujourd'hui ne choquera pas demain.

L'histoire, cent fois peut-être, a donné raison à H. Walter et continuera sans doute de le faire longtemps. On se souvient encore que Vaugelas¹, au début du XVII^e siècle, jugeait particulièrement vulgaire la prononciation [mwa] pour le pronom « moi » à la place de Imwel! Plus près de l'époque actuelle, les exemples de « fautes » ou de français avancé fournis par H. Frei dans la *Grammaire des fautes* ne semblent plus aujourd'hui « hors norme » puisqu'ils sont entrés dans l'usage courant comme, par exemple, l'emploi de « moustaches » ou de « roses » au pluriel dans les expressions « porter des moustaches » ou « découvrir le pot aux roses » qui se sont généralisées à la place des formes « correctes » normalement attendues : « porter la moustache » et « découvrir le pot au rose ». La récente polémique qui a opposé Étiemble, l'inventeur du franglais, à C. Hagège (Le français et les siècles a été publié en 1987) à propos de l'état de la langue française atteste de la sensibilité à fleur de peau qui caractérise la plupart de ceux qui s'intéressent de près à celle-ci. Que penser, par exemple, du français branché? Est-il normal qu'on aille jusqu'à lui consacrer des dictionnaires, comme le Dictionnaire du français branché publié par P. Merle en 1986 ? Ce nouvel argot, véritable plaie d'Égypte, n'est-il pas en train de gangrener, de corrompre le bel édifice? Les avis sont partagés et si les uns pensent, comme C. Hagège et beaucoup d'autres avec lui, que le français est encore en très bonne santé, les autres redoutent ce penchant pour l'éphémère qui risque de lui faire perdre son âme, autrement dit qui menace son noyau dur, c'est-à-dire sa sacro-sainte syntaxe.

3. Où le mythe et la réalité se rejoignent

Nier la diversité des usages serait absurde. Ignorer que c'est sous la poussée de ses locuteurs ordinaires qu'évolue le français serait une erreur : c'est de cette multiplicité-là qu'est née la richesse de la langue d'aujourd'hui. En revanche, mythe et réalité se rejoignent dans l'imaginaire des Français, premiers copropriétaires de leur langue, tous solidaires dans leur représentation quasi mythologique du français, langue de la République, de l'École laïque pour tous, de la Liberté mais aussi lieu privilégié du Respect de la chose écrite et par conséquent de la tradition : celle de l'orthographe, sorte de rite initiatique contre lequel tout le monde peste mais que personne, au fond, ne veut vraiment voir évoluer. Autrement dit, la parole sera toujours le théâtre du défoulement individuel et collectif dont la langue ne retiendra que ce qui aura franchi l'épreuve du temps. Le français apparaît alors comme la partie la plus noble mais peut-être aussi la plus menacée, parce que sans cesse en proje aux coups de boutoir des usagers sans scrupules, du patrimoine national. C'est un sentiment diffus d'insécurité qui prévaut lorsqu'on observe de plus près l'attitude des Français face à leur langue. Ils ont généralement peur de l'endommager et une toute petite partie d'entre eux, les plus prétentieux et les plus sûrs de leur aptitude et de leur droit à manier le bel instrument, craignent de voir les autres, ceux qui ne savent pas bien s'en servir parce qu'on ne leur a jamais appris ou parce qu'ils n'ont jamais voulu ou pu apprendre, le meurtrir à jamais. C'est ce sentiment général d'insécurité qui explique la mauvaise conscience à laquelle fait allusion H. Walter dans son texte. Le plus grave c'est qu'il n'a pas de fondements à proprement parler linguistiques. C'est un sentiment entretenu par un système éducatif extrêmement puissant qui privilégie singulièrement le linguistique, le formel et l'historique. Exporté, imposé à d'autres peuples, ce sys-

^{1.} Auteur des Remarques sur la langue française publiées en 1647.

tème a eu les mêmes effets secondaires hors de France qu'à l'intérieur de l'hexagone. Il suffit, pour s'en convaincre, de mesurer le degré d'insécurité des locuteurs non natifs du français qui se sentent toujours sous la menace d'une excommunication lorsqu'ils s'expriment dans la langue de Voltaire. Par-delà la multiplicité des usages, se trouve ici posé le problème des détenteurs officiels du Bon Usage, ceux qui fixent les points de repère de la norme. Ces détenteurs de la loi linguistique, une et indivisible, universelle et catégorique, sont aisément localisables : ils appartiennent toujours à la bonne bourgeoisie parisienne cultivée, celle qui vit entre le VII^e et le XVI^e arrondissement et qui assimile tout usage régional à un simple folklore pour lequel elle fait montre d'une curiosité de condescendance.

4. La victoire du réalisme

Mais cette conception manichéiste de l'usage, confondu avec le Bon Usage cher aux grammairiens du xvII^e siècle, est aujourd'hui dépassée et H. Walter n'a pas le droit de ramener les grammaires et les dictionnaires à de simples outils d'apprentissage de cet usage de classe. Les nouvelles grammaires, qu'elles s'adressent à un public de natifs ou à des apprenants étrangers, ont depuis longtemps renoncé à toute approche exclusivement prescriptive et coercitive des problèmes de langue pour rendre compte, différemment selon les théories linguistiques auxquelles elles se réfèrent, des règles de fonctionnement de l'outil linguistique. Les plus modernes d'entre elles, destinées à un public étranger, prennent en compte les difficultés d'ordre psycholinguistique qui se posent à tout apprenant étranger. Dans l'ouvrage qu'il a consacré à L'enseignement de la grammaire française aux étrangers, A. Coianiz souligne la nécessité de renouveler les procédures d'acquisition :

« La voie qui se dessine, dit-il, est celle d'une analyse des processus d'acquisition de la langue étrangère, avec ses ratés, ses fautes, qui indexeront les domaines qu'il s'agit de décrire, afin de tenter de rendre compte des difficultés d'acquisition. C'est en ce sens qu'une grammaire à fonction pédagogique aurait quelques chances de trouver une fonction en proposant des descriptions répondant aux difficultés de l'acquisition. Là n'est pas, bien évidemment, l'entièreté de la solution, mais c'est du moins, pour la question qui nous occupe, l'enseignement de la grammaire, une des assises qui paraît actuellement la plus fructueuse. »

Le numéro 74 des Études de Linguistique Appliquée¹ publie d'autre part un entretien avec A. Monnerie dans lequel l'auteur de la grammaire intitulée Le français au présent précise la conception générale qui l'a guidée dans l'élaboration de cet ouvrage. Elle insiste tout d'abord sur la nécessité qu'il y a à se faire des phénomènes de la langue une idée synthétique parce que, dit-elle, « qu'il s'agisse de l'emploi de l'article ou de l'emploi des temps, on se trouve face à des phénomènes qui relèvent d'une certaine logique et qui méritent une explication. On ne peut pas expliquer l'article sans montrer comment il reflète une certaine perception du monde et de sa logique. »

A côté de cette approche renouvelée de l'enseignement-apprentissage de la grammaire doivent continuer de subsister non seulement la prescription mais aussi la description qui, seule, peut rendre compte, par le biais d'une typologie par exemple, de domaines aussi

^{1.} Études de Linguistique Appliquée, n° 74, avril-juin 1989, « Entretien avec A. Monnerie », page 101, entretien recueilli par Amr Helmy Ibrahim.

particuliers que celui des constructions verbales donnant lieu, dans Le français au présent, à la rédaction d'un mini-dictionnaire essentiellement fondé non sur des critères de fréquence mais sur les données de l'intuition, du sentiment linguistique de l'auteur. Ceci n'exclut pas, pour finir, le recours à l'étude contrastive, complètement occultée par H. Walter, mais qui est utilisée par A. Monnerie dans la présentation qu'elle fait des locutions adverbiales figées. La liste proposée n'est pas exhaustive (le pourrait-elle?) mais elle est destinée à révéler à l'apprenant étranger, à partir d'exemples précis qui feront nécessairement appel à son expérience linguistique personnelle, comment une même notion, une même idée, peuvent être rendues complètement différemment ou au contraire de façon complètement semblable dans deux langues.

Il en est de même pour les dictionnaires qui changent de nature et dans lesquels la didactique moderne du FLE désigne désormais deux aspects : un aspect onomasiologique, traitant du contenu, du signifié, du sens, de la matière conceptuelle et un aspect sémiasologique qui est la mise en forme de ce contenu, l'étude de la dénomination. Certains lexicographes ont tenté de résoudre la difficulté posée par cette double approche contradictoire onomasémiologique en se cantonnant, généralement, à des champs conceptuels pré-établis, stables, cohérents. Autrement dit, en supprimant, ou tout au moins en nivelant l'hétérogénéité des usages en discours, surtout lorsqu'ils s'adressent à un public étranger. Comment ? En rendant aux normes locales leur droit à l'existence et en refusant de pratiquer la hiérarchie des usages.

Rendre aux locuteurs la fierté de leur propre parler, tel doit être le véritable dessein de tous ceux qui s'intéressent à la vie et à la survie du français pour les siècles à venir. C'est le jour où il s'est mis à dévaloriser son propre usage linguistique que le paysan occitan a tué sa langue ravalée au rang d'un vulgaire patois. Revendiquer un usage, c'est tout mettre en œuvre pour qu'il perdure sinon dans la pureté de ses formes qui ne sont jamais intangibles mais dans l'intégrité de sa nature profonde. La variation bien conduite, bien maîtrisée, n'est pas nécessairement contraire à la permanence d'un certain usage.

La francophonie s'éveille par M. Guillou et A. Littardi¹

TEXTE Nº 14

Et si les Français se décidaient à apprendre vraiment l'anglais ? Peut-être seraient-ils moins tentés de mélanger les deux langues et au moins ne commettraient-ils pas de barbarismes contre l'une et l'autre. Les Anglo-saxons cultivés sont les premiers à regretter l'usage qui est fait de leur langue à l'étranger. Et il y a de quoi : le mimétisme prétentieux et pédant des Trissotins anglomanes ne retient de la culture américaine que sa frange la plus commerciale. Mais combien de Français ont-ils accès à la production culturelle américaine de qualité ? Il faut pour cela posséder plus qu'un vernis linguistique et connaître en profondeur la langue anglaise.

Oui, vraiment, ce serait excellent pour la francophonie que les Français apprennent bien l'anglais. Ils ne se contenteraient pas aussi facilement des sous-produits de mauvaise qualité qui seuls menacent d'uniformisation culturelle le monde de demain. Car ce n'est pas l'influence d'Hemingway, de Faulkner ou de Dos Passos qui met en danger la francophonie!

En outre, une meilleure connaissance des ressources respectives du français et de l'anglais permettrait peut-être une plus juste appréciation des prétendues supériorités de ce dernier.

Il apparaît notamment que, tout compte fait, le français résiste assez bien aux déformations grâce à une tradition séculaire de grammairiens sourcilleux et normatifs.

En revanche, l'anglais souffre sans doute davantage du galimatias. Les Américains ne vont-ils pas jusqu'à s'inquiéter de la façon dont ils sont en train de traiter la langue de Shakespeare ? En anglais, la norme n'a jamais été au premier rang des préoccupations. On entend aujourd'hui un peu partout dans le monde des parlers qui ont l'apparence de l'anglais, mais qui ne sont plus tout à fait de l'anglais. Les sociolinguistes leur ont déjà donné un nom générique : les N.N.V.E. (Non Native Varieties of English). Si ces variétés d'anglais qui ne sont pas parlées par les Anglo-saxons de souche continuent à s'éloigner les unes des autres, les anglophones se comprendront-ils encore dans un siècle ? Ou bien, de déformation en déformation, les langues anglo-saxonnes vont-elles se diversifier selon un processus ana-

^{1.} Texte extrait du chapitre 1, « Une langue présente dans l'ensemble du monde », de la première partie, « Le fait francophone ».

logue à celui qui, à partir du latin, a donné le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain ? Déjà le dictionnaire des américanismes, à l'usage des Britanniques, a les dimensions du *Petit Robert* et, aux antipodes, on a cru nécessaire d'éditer un lexique australien-anglais.

Envisager cette question n'est pas sans intérêt pour la francophonie. Elle fait apparaître en effet que la rigueur et la complexité grammaticales du français ne constituent pas un obstacle à son enseignement, à sa diffusion et à son utilisation dans le monde.

Le français est une langue stable. Ceux qui l'ont appris dans les Caraïbes, en Afrique ou en Polynésie sont sûrs de se comprendre. A l'inverse, lorsque les conventions linguistiques ne sont plus respectées et qu'à force d'utilisation et d'échanges, elles se perdent en route, comme c'est le cas pour l'anglo-américain, les particularismes finissent par l'emporter sur l'universalité.

Le bon usage est donc la condition d'une bonne utilisation. Ce critère devrait être un argument de poids dans le sempiternel débat entre les puristes et les laxistes. Les premiers soutiennent une thèse impraticable parce qu'elle va contre l'usage du français ; le point de vue des seconds est indéfendable parce qu'il s'oppose à son utilisation internationale.

L'avenir du français dans le monde passe donc par la réconciliation de sa qualité et de sa vitalité, deux notions qu'on a voulu, à tort, opposer.

ANALYSE

M. Guillou, délégué général, recteur de l'UREF, et A. Littardi, ancien attaché culturel à Québec, ont bien raison de partir en guerre contre une conception manichéiste de la francophonie qui opposerait les puristes aux laxistes pour adopter, au contraire, une position qui place l'usage au centre du bon usage.

1. La stabilité du français

C'est d'abord en l'opposant à l'anglais que les auteurs de La francophonie s'éveille défendent le français. Comment ? En mettant en valeur ses facultés de résistance face aux coups de boutoir de l'anglomanie. Le français est apte à absorber un grand nombre d'emprunts sans que le noyau dur de sa morphosyntaxe soit désintégré. Cette position, qui a le mérite d'être réaliste, est tout à fait justifiée. Malgré les cris d'alarme des pessimistes, la vague du franglais, jadis dénoncé par Étiemble¹, n'a pas déferlé sur tout le territoire hexagonal. Cette résistance face à l'envahisseur d'outre-Manche puis d'outre-Atlantique est sans doute due à plusieurs facteurs, et plus particulièrement à la capacité

^{1.} Parlez-vous franglais? par Étiemble, Paris, Gallimard, 1964.

d'intégration de la langue française qui naturalise les emprunts et réduit leur champ d'influence à des domaines très spécialisés, scientifiques, techniques et technologiques. Il s'agit là, évidemment, de tendances très générales qui n'excluent pas la diffusion, souvent éphémère, d'emprunts liés à la mode comme ceux qui accompagnent le succès populaire de la chanson et de la musique anglo-américaines par exemple.

Mais attribuer les capacités de résistance de la langue française à la tradition normative qui remonte au XVII^e siècle et, d'une façon plus générale, à la stabilité de son système, paraît excessif et, pour tout dire, en contradiction avec ce que nous apprennent les développements les plus récents de l'analyse sociolinguistique. En effet, la norme normative, que l'on doit distinguer soigneusement de la norme normale dite aussi objective se caractérise par une conception très élitiste du bon usage, élevant au rang de dogme la prescription et la proscription. Or, l'histoire de l'évolution du français nous a appris que c'est toujours sous la pression de l'usage, celui du plus grand nombre, que la langue a évolué. Les barrières institutionnelles mises en place au nom de la norme officielle n'ont souvent provoqué qu'une accélération des phénomènes évolutifs constatés. En matière de langue, la résistance et l'inertie de l'usager érodent inexorablement le pouvoir que se donne le législateur et c'est heureux car c'est toujours à l'aune de la distorsion entre le statut et l'usage que s'évalue la santé d'une situation sociolinguistique : plus l'écart entre l'un et l'autre sera faible mieux ce sera. Au contraire, la norme sociale, celle qui est librement consentie par les usagers et qui se règle d'elle-même par la nature des rapports sociaux qui s'instaurent entre les membres du groupe, pèse très fortement sur le locuteur au point de lui interdire, pour ainsi dire naturellement, tout manquement à l'usage. Mais, à la différence de la norme normative, scolaire ou académique, elle ne s'exprime pas sous forme de règles mais se vit et s'apprécie en fonction du niveau de langue de chaque partenaire de l'échange verbal qui occupe une place originale sur le marché linguistique. Les positions qui sont exprimées par M. Guillou et A. Littardi dans La francophonie s'éveille et celle qui est défendue ici à propos de la norme ne sont pas aussi éloignées qu'il n'y paraît à première vue. En effet, la norme prescriptive ne constitue pas plus un système que la norme objective bien qu'elle se donne parfois comme tel en s'affirmant, par exemple, le seul français. En réalité, il s'agit d'une sélection d'usages appartenant aux classes privilégiées et il n'y a pas de différence de nature entre les deux normes puisque toutes les deux sont affaires d'acceptabilité sociale, la seconde sélectionnant certains traits de la première. Le danger vient souvent des linguistes qui, à toutes les époques, ont eu tendance à élever leur propre norme (prescriptive) au rang d'une norme générale. Ce fut le cas, par exemple, des générativistes qui fondèrent leur étude de la compétence sur la définition de leur seul idiolecte ou de celui de leur entourage immédiat.

Cette conception élargie, mais non laxiste, de la norme ne remet pas du tout en cause la stabilité du français constatée et saluée à juste titre par les auteurs de La francophonie s'éveille mais l'éclaire d'un jour nouveau. C'est, en effet, dans un rapport de nature conflictuelle avec la norme prescriptive que s'inscrit l'évolution de la langue combattue par la grammaire traditionnelle tandis que c'est en termes de cohésion et de continuité que doit être interprétée l'économie des changements linguistiques dus à l'ensemble des phénomènes sociaux qui les provoquent : évolution de la société, complexification et enrichissement de la culture, développement des sciences et techniques, contacts de langues, etc. Si l'opposition entre les deux /A/ (antérieur, celui de « patte », et postérieur, celui de « pâte ») disparaît en français, c'est bien parce que l'usage du second est tombé en désuétude sociale au point qu'il est senti aujourd'hui comme une marque de snobisme sans que cette simplification provoque nécessairement le déséquilibre annoncé par cer-

tains puisqu'est apparu un /a:/ antérieur occupant la place du défunt! C'est en réagissant de la sorte, non pas de déformation en déformation mais de transformation que la langue a su conserver son intégrité, sa qualité, sa vitalité.

Cette dernière se manifeste par d'autres changements qui sont dénoncés par M. Guillou et A. Littardi, toujours au nom de la stabilité linguistique. Il s'agit, en particulier, des particularismes qui, selon eux, menacent l'universalité de la langue. Il est vrai que dans ce domaine les politiques linguistiques française et anglo-saxonne diffèrent diamétralement, tout comme l'attitude des locuteurs, natifs ou non, face à l'une ou l'autre de ces langues. La pidginisation de l'anglais aboutirait, selon nos deux auteurs, à la naissance d'une multitude de parlers composites plus ou moins apparentés, résultant des contacts de l'anglais avec de multiples vernaculaires et répondant à des besoins limités réduits à une simple fonction de contact pour certains types d'échanges, généralement commerciaux mais pas exclusivement. La particularisation de ces besoins serait à l'origine d'une véritable désintégration de l'anglais ainsi éclaté en une quasi infinité de véhiculaires occasionnels à la grammaire rudimentaire et au lexique peu développé. Sans prendre parti à propos de cette vue plutôt pessimiste de l'évolution qui semble ici réservée à l'anglais et que la réalité linguistique internationale n'a pas encore confirmé (l'anglais est un véhiculaire qui n'a encore rien perdu de son efficacité), on est en droit de se poser la question de l'influence des particularismes sur les chances d'avenir de la langue française, objet de la préoccupation de M. Guillou et A. Littardi.

Il faut faire une différence entre les gens qui ont appris le français et qui, en effet, sont à peu près sûrs de se comprendre quelle que soit leur origine géographique, et ceux qui le savent. Il n'est pas certain, par exemple, que tous les Français de France comprennent sans un délai minimum d'adaptation le chauffeur de bus québécois qui les conduira de l'aéroport de Québec au centre de la vieille ville. En revanche, les normes de l'enseignement du français mises en place par les Français, en France ou hors de France, sont si contraignantes qu'elles garantissent les conventions linguistiques auxquelles semblent si attachés, et ils n'ont pas tort puisqu'ils situent leur réflexion dans un contexte institutionnel scolaire ou universitaire, les auteurs de La francophonie s'éveille. C'est donc sur un autre terrain que va se développer la nécessité de remettre en question cette conception de l'enseignement et, partant, de la diffusion du français. Tout d'abord, il y a le fait que dans nombre de pays au monde le français est en train de se répandre par l'intermédiaire de locuteurs qui ne l'ont pas appris à l'école, c'est-à-dire qui ont échappé aux règles des systèmes éducatifs de type français mis en place à l'époque de la colonisation et qui font maintenant partie du paysage socio-économique d'États ayant pourtant accédé à l'indépendance politique depuis plus de trente années. Quelques observateurs sont même allés jusqu'à parler de vernacularisation du français pour qualifier un usage propre à certains groupes sociaux. C'est un processus encore relativement rare mais que l'on a relevé dans plusieurs quartiers d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, où le mode d'acquisition du francais n'est pas institutionnel. Dans ce contexte, d'autres spécialistes de sociolinguistique africaine parlent de véhicularisation lorsque le français est utilisé par des locuteurs de langue maternelle différente dans des situations de communication qui n'imposent pas, statutairement, son usage.

2. Usage et bon usage

Ces nouvelles conditions d'utilisation du français étant posées, on peut ensuite s'interroger sur ce que M. Guillou et A. Littardi appellent le « bon usage », c'est-à-dire « la

condition d'une bonne utilisation ». C'est ainsi qu'au moment où émerge en Afrique noire francophone une norme d'ores et déià qualifiée d'endogène, on est en droit de se demander si l'appréciation de la « bonne » utilisation du français n'appartient pas au domaine incertain et discutable de la subjectivité. La forme de français qui doit faire l'objet de notre attention de sociolinguiste est celle que les Africains utilisent pour communiquer entre eux. Elle fait référence à un univers socioculturel qui n'est plus celui de la tradition mais qui en conserve l'empreinte. On doit donc s'attendre à ce que soient conservés des usages langagiers, des schémas communicationnels, des modes d'élaboration du discours fondés sur la compétence communicative acquise dans la pratique de la langue première de l'apprenant. On peut donc affirmer que le français se trouve coulé dans un moule énonciatif nouveau qui est à décrire précisément. S'agissant du contenu et non plus de la forme du discours, on peut parler d'une véritable subversion du français qui va très au-delà d'un renouvellement partiel du vocabulaire, ce que M. Guillou et A. Littardi nomment ici des particularismes, comme auraient pu le faire croire les premières enquêtes menées sur les particularités lexicales du français en Afrique noire. Ce qui est modifié dans le lexique du français par ses usagers africains reflète une réorganisation profonde des champs sémantiques et du réseau des relations interlexématiques. Il ne s'agit pas de simples phénomènes d'interférence qui rendraient impossibles l'utilisation internationale du français mais de la manifestation de quelque chose de plus profond qui met en jeu d'une part la catégorisation de l'expérience et d'autre part les modes d'expression de la substance sémantique ainsi conformée.

Ce français endogène identifié, il reste à localiser les espaces où son emploi a le plus de chances d'être constaté. Il s'agit le plus souvent d'un usage auquel les locuteurs trouvent normal d'avoir recours, dans des circonstances où la pression de la norme exogène est, sinon supprimée, du moins suspendue et où la vigilance métalinguistique se trouve en quelque sorte mise en veilleuse au point que l'on est en droit de parler d'un usage vernaculaire comme certains l'ont déjà fait. Ce qui est désigné ici sous le terme de norme endogène n'est donc pas un ensemble de règles ou de conventions explicitables mais une normalité fondée sur le désir réciproque de communiquer, sur l'accord implicite quant à l'adéquation des modes d'expression et sur un savoir culturel partagé. Ainsi défini, le français africain devient une des composantes du répertoire dont disposent les membres d'une même communauté de langage, ce qui signifie pratiquement que des enquêtes sociolinguistiques doivent porter dans un proche avenir sur les activités sociales où l'usage vernaculaire du français peut être constaté plutôt que sur le comportement d'une catégorie de locuteurs préétablie.

3. Le français au futur

Si l'avenir du français passe, comme le déclarent justement M. Guillou et A. Littardi, « par la réconciliation de sa qualité et de sa vitalité », quels sont les problèmes à résoudre et les directions vers lesquelles engager les recherches futures ?

Il faut tout d'abord faire en sorte que les décideurs pédagogiques acceptent les propositions que ne manqueront pas de leur faire (ils ont déjà commencé!) les linguistes, relatives à l'émergence d'une norme endogène. Il s'agit surtout de sensibiliser les responsables de l'Éducation à cette nouvelle approche de l'enseignement du français qui prendrait en compte les réalités linguistiques, le vécu de l'apprenant et prônerait une attitude faite de tolérance plus que d'impératifs, ce qui suppose que l'enseignant lui-même soit informé sur la norme.

Il faut ensuite prendre conscience que l'émergence de la norme endogène correspond à une nouvelle mission du français en Afrique qui consiste à permettre l'engagement du locuteur africain dans sa parole. Cette conception nouvelle renvoie à l'organisation de rapports sociaux nouveaux et, en particulier, à une conception nouvelle de l'insertion de l'école dans le milieu social africain. Ce qui est dit ici de l'Afrique, dont on dit souvent aujourd'hui qu'elle est le continent où se jouera définitivement l'avenir du français, est valable pour le reste du monde. Apprendre une langue comme le français, et surtout la savoir, n'est pas une opération exclusivement linguistique. Elle consiste aussi et peut-être surtout à acquérir des usages sociaux, ce que les spécialistes appellent une compétence de communication qui se définit en fonction de plusieurs facteurs : le statut social des partenaires de la communication (on ne dit pas n'importe quoi à n'importe qui), le sujet qu'on aborde, les conditions de l'échange, l'intention de celui qui parle et qui a envie de parler dans une langue qui n'est pas la sienne mais qui peut le devenir parce qu'il s'y sent bien. La maîtrise linguistique devient alors une affaire de culture, non pas de culture savante mais partagée avec d'autres, grâce à laquelle chacun d'entre nous se sent bien dans sa langue. Et pourquoi le français ne deviendrait-il pas, dans l'avenir, une langue d'accueil pour des millions de locuteurs supplémentaires, non seulement en Afrique mais en Asie, en Amérique latine et au Moyen Orient?

Il faut enfin éviter de tomber dans le travers qui consisterait à hiérarchiser les normes mais, au contraire, donner accès à la diversité des usages tout en préservant la qualité d'un système linguistique qui justifie son universalité malgré les contradictions dans lesquelles l'étouffe encore trop aujourd'hui le « sempiternel débat entre les puristes et les laxistes » dont M. Guillou et A. Littardi se font ici l'écho et qu'ils ont bien raison de renvoyer dos à dos.

L'aménagement linguistique du Québec par J.C. Corbeil¹

TEXTE Nº 15

La francophonie ne saurait se développer sans l'observance de certaines règles de conduite de la part des pays membres. Il nous semble indispensable, au départ, que les pays membres de la francophonie se mettent d'accord sur des objectifs définis, objectifs linguistiques, politiques et économiques, le premier et le plus important étant, selon nous, la création d'un réseau préférentiel de relations économiques. Il existe actuellement un fossé qu'il est urgent de combler entre la francophonie culturelle et la francophonie politique et économique. L'essentiel n'est pas la francophonie culturelle, car elle ne peut subsister sans la francophonie politique et économique qui nous offre malheureusement l'image d'une réalité fragile, sujette à de constants tiraillements.

Une fois ce premier principe admis, la concertation de tous les pays membres s'impose sur la formulation des programmes de coopération ; il importe en somme de passer de la conception bilatérale de la coopération à la conception multilatérale. Il est déplorable, en effet, de constater le degré d'incohérence qui existe au sein de la francophonie.

Il faudrait enfin mettre fin au verbalisme et cesser de se faire des illusions au sujet de l'importance des institutions. En effet, ce ne sont pas les longs discours, les grandes déclarations, les colloques, les congrès, les biennales qui font la francophonie et ce n'est pas non plus parce qu'on se donne des institutions que la francophonie existe. En réalité, la francophonie se meut dans l'abstrait ; elle n'a pas encore fait la preuve de sa raison d'être. Les francophones ont-ils véritablement la volonté de faire quelque chose ensemble, au-delà des mots ? C'est la question que nous nous posons au terme de cette réflexion.

ANALYSE

C'est un véritable cri d'alarme que pousse J.-C. Corbeil, sociolinguiste québécois de renommée internationale, spécialiste de la politique linguistique, en refusant la conception traditionnelle de la francophonie qui, paradoxalement, fut celle de la plupart de ses fondateurs.

^{1.} Texte extrait de la conclusion.

1. La francophonie, un humanisme intégral

Voulue initialement comme une entité politique par les nouveaux ténors de la scène internationale que furent au lendemain des indépendances, des hommes comme L.S. Senghor ou H. Bourghiba, la francophonie fut trop rapidement confondue, chez ces purs produits du système colonial dans ce qu'il avait de meilleur, avec le sentiment qu'éprouvaient ces hommes pour le français. C'étaient des sentiments d'attachement profond et d'émerveillement. Ils vivaient en français, ou avec le français, comme avec une maîtresse qu'ils n'auraient pas méritée et qui les aurait grandis, en quelque sorte. Posséder le français comme ils le possédaient c'est-à-dire parfaitement, de toutes les fibres de leur être, c'était appartenir viscéralement à une espèce d'élite universelle. C'est ce sentiment qu'éprouve le député sénégalais Christian Valantin, chargé récemment de présider les travaux du comité de suivi du troisième sommet francophone, celui de Dakar, lorsqu'il s'étonne de la facilité avec laquelle « l'élite sénégalaise assimila, sans être assimilée, les finesses et les subtilités de la langue française, pour les utiliser avec talent en des œuvres littéraires reconnues. » (Discours prononcé lors de la VIII^e Assemblée générale de l'AIPLF¹ qui s'est tenue à Paris du 7 au 14 juillet 1977). Émerge de cette prise de position, pour le moins discutable, au regard des nombreuses études critiques publiées sur la littérature négro-africaine d'expression française, la volonté, chez cet intellectuel africain, mais il n'est pas le seul dans ce cas, d'affirmer sa fierté d'appartenir à un club très fermé, celui de la francophonie.

Cette conception élitiste et culturelle de la francophonie, reflet d'une culture occidentale encore plus latine que française, est indissociable d'un attachement aux formes classiques, ou pseudo-classiques, de la langue française, héritée principalement de la pratique scolaire.

C'est également de cette conception-là, essentiellement culturelle, de la francophonie que procède la définition suivante, modelée par L. S. Senghor dans le célèbre article de 1962 publié dans la revue *Esprit* sous le titre « Le français, langue de culture » : « La francophonie, c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre! Cette symbiose des *énergies dormantes* de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire. »

J. C. Corbeil aurait tort de mettre au compte du seul verbalisme ces véritables cris d'amour. Toujours suspects lorsqu'ils sont poussés par des Français taxés, parfois à juste titre, de néo-colonialisme ou d'impérialisme culturel parce que beaucoup d'entre eux s'estiment à jamais propriétaires de leur langue, ils touchent intensément lorsqu'ils émanent de personnalités étrangères, poètes, écrivains ou hommes politiques pour qui le français demeure la langue de la liberté ou, mieux encore, celle de la libération. Que dire de ce poème en prose jeté par Malika Mokeddem, écrivain algérien auteur d'un roman sans doute promis à un bel avenir, Les hommes qui marchent², à la face des autorités politiques algériennes prêtes à reléguer le français au rang d'une langue étrangère comme les autres ?

"Langue, ô ma langue!

^{1.} Association Internationale des Parlementaires de Langue Française.

^{2.} Publié aux éditions Ramsay, Paris, 1990, ce roman a été suivi d'un second, Le siècle des sauterelles, Paris, Ramsay, 1992.

Elle est fulgurance rutilante quand elle écume et culmine aux cimes de l'intelligence; quand avec pugnacité, elle se rengorge et brandit le cimeterre étincelant d'une rhétorique affûtée. Reine des débats, elle devient le premier éclat, la première arme du combat des rebelles, leur dernier refuge quand toutes les autres libertés ont été enchaînées.

Comme j'aurais aimé les connaître toutes, les langues, et de leurs riches libations m'enivrer le gosier et l'esprit, et du piédestal de leur savoir étreindre et embrasser les enchantements du monde! Et qu'importe l'origine de celle qui habite ma voix et insuffle mes écrits. Elle ne m'est pas étrangère puisqu'elle vibre dans ma chair et que ses mots familiers fouillent incessamment mes pensées, affinent ma sensibilité. Elle n'est pas mon immigrée puisqu'elle frémit de mes frissons, s'allume de mes joies et tonne de mes colères. Et je ne suis pas son otage, non, car elle ne consomme mes oublis et consume mes silences que pour s'abreuver de la sève de mes racines et en nourrir ma mémoire. Elle est moi, du plus capiteux de mots, aux paroles les plus enflammées, aux constats les plus amers.

Elle m'a cueillie et recueillie enfant démunie. Avec générosité, elle m'a offert ses résonances aux miroitements inconnus. Alors, subjuguée, j'ai marché vers ses envoûtements, comme aimantaient souvent mes pas candides les mirages de mon désert. Mais avec elle, point de désillusion, aucune aridité. Chaque page de livre parcourue m'était fortune thésaurisée. Et si des tyrans, des esprits rétrogrades la redoutent tant et veulent la frapper d'interdit, c'est qu'ils la savent nimbée de lumière et toujours en gésine de liberté. »

2. De l'humanisme au lyrisme

On refusera donc le terme « verbalisme » employé par J. C. Corbeil quand il s'agira de ce genre de manifestation mais on sera tenté de le retenir, au contraire, pour parler des bavardes manifestations qui ont plus desservi la francophonie qu'autre chose depuis plus d'une trentaine d'années. Que dire, par exemple, des Biennales de la langue française, celle de Namur, de Québec, de Liège, de Menton, de Dakar et tant d'autres, émanation de la fédération du français universel ? Les allocutions d'ouverture de la cinquième Biennale, celle de 1973, prononcées par A. Guillermou, M. Druon, J. Chastenet, L.S. Senghor, A. Viatte, A. Reboullet et R. Cornevin représentent 22 785 mots et la tradition ne semble malheureusement pas perdue. En effet, le compte rendu fait par J.P. Péroncel-Hugoz, dans *Le Monde* du 22/11/91, de la séance d'ouverture du Iv^e sommet de la francophonie commence ainsi :

« Méandres obscurs du protocole, ou exigence de tel ou tel dirigeant, on ne sait trop ce qui a conduit les organisateurs de la séance d'ouverture, la seule sinon publique du moins télévisée, à donner la parole – outre la nécessaire allocution d'accueil française – à sept chefs de délégation (Cameroun, Canada, Bénin, Côte d'Ivoire, Laos, Sénégal, Tunisie), dont les interminables propos de convenance ont fait somnoler plusieurs de leurs collègues. »

Le journaliste du *Monde* parle « d'occasion ratée » pour une francophonie qui souffre d'être méconnue en France et l'on pourrait ajouter de plus en plus mal comprise hors de France.

Cette tentation du verbe facile est sans doute un mal propre à la francophonie répandu chez ceux qui continuent de confondre sentiment et réalité. « L'utopie et le lyrisme furent longtemps les deux mamelles les plus sollicitées de la francophonie » s'écrie G. de Broglie dans Le français pour qu'il vive, ouvrage très documenté qu'il fit paraître en 1986. La seule critique que l'on pourrait formuler à l'encontre de son jugement est l'emploi qu'il fait du passé simple pour parler d'un phénomène encore étonnamment présent.

3. L'inflation des institutions

Au verbalisme grandiloquent, J.C. Corbeil ajoute, dans ce qu'il conviendrait d'appeler son réquisitoire contre une certaine conception de la francophonie, la tendance qu'ont les pouvoirs politiques, et particulièrement les autorités françaises, à multiplier le nombre des institutions « francophones » ayant en charge des problèmes liés à la diffusion et à la sauvegarde de la langue française. En effet, on ne peut qu'être surpris par le nombre de créations institutionnelles – ou de type institutionnel – qui ont fleuri depuis quelques décennies. En voici les principales :

- 1926 : création de l'Association des Écrivains de Langue Française
- 1950 : fondation de l'UIJPLF (Union Internationale des Journalistes et de la Presse de Langue Française (1 500 membres de 50 pays en 1991)
- 1961 : création de l'AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française)
- 1966 : création du Haut Comité (national) de Langue Française, devenu aujourd'hui la Délégation Générale à la Langue Française
- 1967 : première réunion, à Luxembourg, de l'Assemblée Internationale des Parlementaires de Langue Française (AIPLF) : 25 parlements membres en 1991
- 1970 : création de l'A.C.C.T. (Agence de Coopération Culturelle et Technique) : 21 membres en 1970, 42 en 1991)
- 1984 : création du Haut Conseil (international et consultatif) de la francophonie
- 1987 : création de l'UREF (Université des Réseaux d'Expression Francophone)

Cette liste déjà trop longue pourrait être complétée par l'organisation des sommets francophones (Paris 1986, Québec 1987, Dakar 1989 et Paris 1991) qui viennent d'être doublés par un conseil ministériel annuel, conseil permanent dont la création a été annoncée par F. Mitterrand dans son discours d'ouverture du IV^e sommet francophone et par la création en France, en 1986, d'un secrétariat d'État à la francophonie remarquable tant par l'ambition de sa politique que par la faiblesse de ses moyens. Le budget annuel du ministère de la francophonie est, en effet, de l'ordre de... 50 millions de francs pour l'année 1992, ce chiffre se passant de tout commentaire même lorsque Madame Catherine Tasca, ministre actuellement en charge de ce Département, y ajoute les subventions accordées par le ministère des Affaires étrangères, celui de la Coopération et du Développement et, enfin, ceux de l'Éducation nationale et de la Culture.

4. Des perspectives plus réalistes

Serait-ce que la francophonie, malgré la faiblesse de ses moyens actuels, deviendrait enfin une priorité de la politique gouvernementale française ? On peut l'espérer et, si tel était le cas, l'infléchissement donné à cette politique, notamment par le IV^e sommet francophone, serait de nature à rassurer J. C. Corbeil en faisant de la francophonie une véritable volonté d'action et pas simplement un « principe d'action » comme le déclarait L.S. Senghor il y a une vingtaine d'années, dans l'*Exposé des motifs* qu'il rédigea en guise de préface au décret du mois d'avril 1972 sur la transcription des langues nationales sénégalaises.

Le premier indice de ce changement de cap est l'importance prise par le politique lors du Iv^e sommet francophone de Paris. Elle se manifeste tout d'abord par un élargissement du mouvement francophone qui semble maintenant avoir fait le plein à la notable exception des Algériens, avec l'adhésion des Cambodgiens, des Roumains, des Bulgares et la participation plus active des Laotiens et des Vietnamiens, ces derniers étant même candidats pour accueillir à Hanoï en 1995 le vi^e sommet des « parlant-français », pour reprendre une expression déjà employée en 1962 par L.S. Senghor et N. Sihanouk lorsqu'ils plaidaient pour l'organisation d'états généraux de la francophonie.

La volonté politique de lier le sort de la francophonie à celui de la démocratie dans les États qui se prévalent de la qualité de francophones, à des degrés divers il est vrai, est apparue très nettement dans la déclaration finale des quelques cinquante représentants des pays ou entités ayant participé au IV^e sommet des pays « ayant en commun l'usage du français » :

« Nous chefs d'États, de gouvernement et de délégation des pays ayant en commun l'usage du français, [...] nous félicitons des progrès de la démocratie constatés dans le monde entier, saluons tout particulièrement la contribution déterminante des peuples à cette évolution, et sommes convaincus qu'il appartient à chaque peuple de déterminer les voies les plus appropriées à l'affermissement de ses institutions démocratiques.

Réitérons notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de la personne, des minorités et des libertés fondamentales.

Croyons fermement qu'une plus grande participation des peuples à leur développement passe par le libre exercice des libertés fondamentales et l'avènement de l'état de droit. »

Mais, encore une fois, il ne s'agit pas seulement d'une question de principe puisque certains États, comme le Canada, second bailleur de fonds, après la France, des innombrables institutions francophones ont décidé de subordonner leur aide au développement aux progrès de la démocratie et au respect des droits de la personne par les pays bénéficiaires. On peut regretter que la France ne se soit pas engagée aussi nettement dans la direction canadienne tout en comprenant que, étant donné son passé colonial, l'ancienne métropole ne veuille pas « observer les pays africains avec une règle à la main pour leur taper sur les doigts », pour reprendre une image amusante de F. Mitterrand. En attendant, on peut saluer, parce que c'est une mesure concrète, la création d'une unité des droits de la personne chargée de fournir de l'information et des observateurs à l'occasion de scrutins électoraux et des programmes de formation, ce dernier volet étant pris en charge par le Québec. M. Mulroney, Premier Ministre du Canada, a, déjà, cité en exemple des pays comme le Bénin, le Congo et le Mali « dirigés par de jeunes leaders sérieux » et a annoncé que son pays canalisera les fonds vers les pays qui décident d'organiser des élections démocratiques en acceptant des observateurs internationaux et en mettant sur pied des programmes en faveur des droits de la personne, des femmes et des enfants.

De telles mesures sont donc de nature, comme le souhaitait J.C. Corbeil dans la conclusion de son ouvrage consacré à L'aménagement linguistique du Québec, à accélérer la prise en compte des facteurs économiques dans le développement de la francophonie. Le terme « économie » est, en effet, le second mot qui revient dans la déclaration finale de Paris qui pose le principe de l'avènement d'un véritable partenariat économique fondé sur l'établissement d'un dialogue renouvelé entre les pays ayant participé au 1ve sommet.

5. Les nouveaux opérateurs de la francophonie

Quels sont, dans ces conditions nouvelles et pleines de promesses d'avenir, les meilleurs opérateurs de la francophonie de demain ? Les observateurs sont unanimes à en citer trois : l'A.C.C.T., TV5 et l'UREF.

L'A.C.C.T. s'est vu confier, depuis les assises de Dakar (1989) 80 % des programmes pour la francophonie avalisés par les sommets, soit, en 1991, 326 millions de francs, dont 53 millions de francs pour le fonctionnement de l'Agence. Le reste a été utilisé en faveur d'une unité de formation à distance pour vingt pays, de l'aide juridique et judiciaire à l'Afrique, de centres agronomiques, de l'Institut de formation aux métiers du livre de Tunis, d'un réseau de recherche en biotechnologie au Maghreb, d'un programme d'économies d'énergie pour les entreprises, etc. Une activité de plus en plus importante de l'A.C.C.T. est sa branche consacrée aux livres : en dix-huit mois, 600 000 ouvrages ont été offerts aux bibliothèques, cabinets de lecture, cours de justice, etc.

TV5, la chaîne internationale câblée, financée par la France, le Canada, la Belgique et la Suisse est née en 1984. Déjà accessible à 35 millions de foyers sur la planète, elle devrait être captable en Afrique noire dès 1992, date à laquelle seront réalisés des programmes en français en direction de ce continent qui ne peut actuellement recevoir que des émissions internationales non francophones. Les crédits supplémentaires débloqués par le IV^e sommet francophone vont peut-être enfin permettre de mettre sur pied la chaîne mondiale en français tant souhaitée par M. Alain Decaux lorsqu'il était ministre de la francophonie.

L'UREF est le dernier-né de ces trois opérateurs. Il est sans doute celui qui a connu le succès le plus rapide : 3 000 enseignants ou chercheurs et des milliers d'étudiants bénéficiaires, à travers les 250 universités membres de l'AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française), de bourses ou de missions et distributions ou ventes d'ouvrages à un tiers de leur prix : 130 000 volumes universitaires édités, si l'on y ajoute ceux émis sous le label AUPELF; cours vidéodisques (médecine) ; banques de données sur disques optiques compacts (agronomie) ou banques de données en lignes (sciences et techniques). Sur le plan linguistique, le travail de l'AUPELF, couronné par la publication en 1983 de l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire a été poursuivi par l'UREF, d'abord sous la forme d'une réédition de l'Inventaire, désormais beaucoup mieux distribué, ensuite par l'extension des programmes de recherche portant sur la description du français hors de France et plus particulièrement en Afrique, aussi bien au Maghreb qu'en Afrique noire. La qualité des travaux entrepris et publiés, tous de nature universitaire comme il se doit puisque l'UREF est une véritable Université, constitue le premier pas vers cette « université audiovisuelle francophone » dont F. Mitterrand a parlé lors de l'ouverture du Ive sommet de Chaillot.

Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Jamais en Afrique, ni ailleurs, la langue française ne sera le moteur du développement économique. Pourquoi ? D'abord parce que nous ne sommes pas encore à l'abri des « turbulences infantiles », pour reprendre une expression de J.P. Péroncel-Hugoz (Le Monde du 23 novembre 1991, « La francophonie élargie est rassérénée ») que peuvent susciter les derniers remaniements institutionnels survenus dans la restructuration des instances de la francophonie, vieux démons dénoncés à juste titre par

J.C. Corbeil et qui menacent toujours l'ensemble de l'édifice. C'est ainsi que le conseil permanent de la francophonie, fort de 16 membres, risque d'être encore le théâtre d'affrontements franco-canadiens qui n'ont pas toujours facilité l'action d'institutions pourtant richement dotées comme l'A.C.C.T.

Ensuite parce qu'il faut se débarrasser d'un préjugé ethnocentriste selon lequel les modèles de développement occidentaux, parce qu'ils sont exprimés en français, seraient de nature à être transposés tels quels entre Cancer et Capricorne. Le français ne doit pas jouer le rôle d'un miroir aux illusions, ce qui réduirait à néant tous les espoirs mis dans la nouvelle définition de la francophonie et donnerait, pour finir, raison à J. C. Corbeil.

C'est peut-être aux Africains, les mieux placés pour parler de développement, qu'il faut laisser le dernier mot. Selon la Camerounaise Axelle Kabou, l'Afrique ne veut peut-être pas du développement dans sa version occidentale. C'est la thèse qu'elle défend dans Et si l'Afrique refusait le développement ?¹ De son côté, l'artiste zaïrois Bolya, cité par Éric Fottoprino dans « L'Afrique et son économie mystère » (Le Monde du 22 novembre 1991), plaide pour un autre modèle, L'Afrique en kimono², donnant rendez-vous à Tokyo, « La Mecque du développement ». D'après lui, « il est temps de sortir de ce piano à deux touches, Noirs et Blancs », de suivre le filon économique et culturel nippon « qui ne pose pas en postulat pour entrer dans la modernité l'abandon de l'originalité de la civilisation africaine. »

^{1.} A. Kabou, Et si l'Afrique refusait le développement?, Paris, L. Harmattan, 1991.

^{2.} B. Bolya, L'Afrique en kimono, Paris, Éditions nouvelles du Sud, 1991.